

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET ÉTATS FINANCIERS

### RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du *Rapport d'activité* concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



Stéphane Mercier  
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 4 juin 2015

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de la statistique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats et du déficit cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

## Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut de la statistique du Québec

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 31 mars 2015 totalisant 4 389 917 \$ (1 407 698 \$ au 31 mars 2014) témoignent du fait que l'Institut de la statistique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 38 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011) n'ont pas été respectées.

 *Guylaine Leclerc, FCPA Auditrice, FCA*

La vérificatrice générale du Québec,  
Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 4 juin 2015

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ  
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Budget	2015 Réel	2014 Réel
<b>REVENUS</b>			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	12 405 800 \$	12 405 800 \$	13 017 288 \$
Services rendus	14 285 171	14 025 229	12 272 541
Autres revenus	15 000	3 956	14 457
	<u>26 705 971</u>	<u>26 434 985</u>	<u>25 304 286</u>
<b>CHARGES</b>			
Traitements et avantages sociaux	22 639 430	23 956 694	21 402 136
Honoraires professionnels	790 912	531 252	510 218
Loyers	2 033 004	2 045 832	2 056 058
Services et fournitures informatiques	830 006	781 151	717 032
Achats de données statistiques	187 140	191 395	298 927
Communications	544 624	489 451	367 199
Frais de déplacement et de séjour	189 306	112 857	218 699
Frais de bureau	126 960	110 528	98 691
Impression	150 475	137 413	147 151
Frais de formation	139 038	112 918	199 722
Amortissement des immobilisations corporelles	915 370	839 722	892 007
Autres charges	100 828	107 991	92 499
	<u>28 647 093</u>	<u>29 417 204</u>	<u>27 000 339</u>
<b>DÉFICIT DE L'EXERCICE</b>	(1 941 122)	(2 982 219)	(1 696 053)
<b>(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	(1 407 698)	(1 407 698)	288 355
<b>(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>(3 348 820) \$</u>	<u>(4 389 917) \$</u>	<u>(1 407 698) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2015

	2015	2014
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	1 111 059 \$	1 085 078 \$
Débiteurs (note 4)	1 762 481	3 889 513
Services rendus non facturés	1 626 506	2 412 841
	<u>4 500 046</u>	<u>7 387 432</u>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et frais courus (note 5)	1 871 772	1 325 199
Revenus reportés	1 994 917	3 375 359
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	2 243 729	2 164 403
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 6)	-	11 970
Provision pour congés de maladie (note 7)	4 393 739	3 452 264
	<u>10 504 157</u>	<u>10 329 195</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<u>(6 004 111)</u>	<u>(2 941 763)</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 8)	1 347 658	1 335 271
Charges payées d'avance	266 536	198 794
	<u>1 614 194</u>	<u>1 534 065</u>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b>	<u>(4 389 917)\$</u>	<u>(1 407 698)\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Stéphane Mercier  
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Budget	2015 Réel	2014 Réel
Déficit de l'exercice	(1 941 122)\$	(2 982 219)\$	(1 696 053)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(1 330 000)	(852 109)	(531 637)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	915 370	839 722	892 007
	(414 630)	(12 387)	360 370
Acquisition de charges payées d'avance	(580 391)	(552 780)	(194 182)
Utilisation de charges payées d'avance	434 829	485 038	339 745
	(145 562)	(67 742)	145 563
<b>AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE</b>	(2 501 314)	(3 062 348)	(1 190 120)
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	(2 941 763)	(2 941 763)	(1 751 643)
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	(5 443 077)\$	(6 004 111)\$	(2 941 763)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Déficit de l'exercice	(2 982 219)\$	(1 696 053)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	839 722	892 007
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Débiteurs	2 127 032	(1 402 660)
Services rendus non facturés	786 335	1 429 949
Charges payées d'avance	(67 742)	145 563
Créditeurs et frais courus	577 685	20 595
Revenus reportés	(1 380 442)	1 084 633
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	79 326	7 176
Provision pour congés de maladie	941 475	(417 903)
	3 903 391	1 759 360
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	921 172	63 307
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(883 221)	(521 978)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

	2015	2014
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette relative à un contrat de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(11 970)\$	(12 544)\$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	25 981	(471 215)
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	1 085 078	1 556 293
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	1 111 059 \$	1 085 078 \$

Un montant de 8 188 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est inclus dans les crédettes et frais courus au 31 mars 2015 (39 300 \$ au 31 mars 2014).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec (l'Institut), constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I 13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui sont fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la présentation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers de l'Institut par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont les services rendus non facturés, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les indemnités de vacances dues aux employés ainsi que la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### **État des gains et pertes de réévaluation**

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

#### **Instruments financiers**

L'encaisse et les débiteurs (excluant les taxes à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les créditeurs et frais courus (excluant les déductions à la source à payer et les taxes à payer) ainsi que les indemnités de vacances dues aux employés sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

**Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec**

La subvention est constatée dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elle est autorisée, que l'entité a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

**Comptabilisation des revenus, services rendus non facturés et revenus reportés**

Les revenus pour services rendus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les services rendus non facturés comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les revenus reportés se composent de travaux facturés à l'avance. Une perte sur contrat est constatée dès que l'Institut détermine que le projet sera non rentable.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS

**Trésorerie**

La trésorerie est composée de l'encaisse, soit des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS

**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux puisque l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**Provision pour congés de maladie**

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

**Provision pour indemnités de vacances dues aux employés**

La provision pour indemnités de vacances dues aux employés n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés sont prises dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile :

Améliorations locatives	5 ans
Ameublement	5 ans
Développement informatique	5 ans
Équipement	3 ans
Équipement informatique	4 ans
Logiciels	4 ans
Système téléphonique	3 ans
Outil de collecte	3 ans
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

**Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Elles sont imputées aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

3. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 3 000 000 \$ auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu (3 000 000 \$ en 2014). Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada à échéance le 31 mai 2018. Au 31 mars 2015, aucune avance n'avait été contractée (0 \$ en 2014).

4. DÉBITEURS

	2015	2014
Comptes clients	1 727 526 \$	3 836 707 \$
Intérêts courus à recevoir	729	-
Taxes à recevoir	34 226	52 806
	1 762 481 \$	3 889 513 \$

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2015	2014
Fournisseurs	211 493 \$	231 372 \$
Frais courus à payer	90 082	64 777
Déductions à la source à payer	583 771	171 416
Traitements et heures supplémentaires à payer	968 313	789 359
Taxes à payer	18 086	66 350
Intérêts à payer	27	1 925
	1 871 772 \$	1 325 199 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

6. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2015	2014
Obligation envers Toshiba solution d'affaires au taux de 4,2%, remboursable en versements mensuels de 1 111\$, comprenant capital et intérêts, échue en février 2015	- \$	11 970 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE et le RRPE-RRAS est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRPE-RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour les années civiles 2014 et 2015.

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRPE-RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 745 184 \$ (2014: 1 225 559 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses obligations à titre d'employeurs.

**Provision pour congés de maladie**

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquels ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Cette indemnité est payée sur la base du traitement applicable à l'employé au moment de son départ et ne peut excéder en aucun cas soixante-six (66) jours de traitement brut à la date du départ.

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

*Provision pour congés de maladie (suite)*

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Institut. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

	2015	2014
Solde au début	3 452 264 \$	3 870 167 \$
Charge de l'exercice	1 974 707	712 753
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 033 232)	(1 130 656)
Solde à la fin	4 393 739 \$	3 452 264 \$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2015.

	2015		2014	
	RRPE, RRPE-RRAS	RREGOP	RRPE, RRPE-RRAS	RREGOP
Taux de croissance de la rémunération	4,05%	3,80%	3,80%	3,80%
Taux d'actualisation	2,30%	2,85%	3,17%	4,16%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	10 ans	17 ans	8 ans	17 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	31 mars 2015
En \$										
<b>Coût</b>										
Solde au début	1 910 428	664 218	5 020 163	46 279	2 990 342	1 251 518	336 939	176 507	60 040	12 456 434
Acquisitions	1 172	-	-	-	466 195	384 742	-	-	-	852 109
Dispositions	-	-	-	-	(734 379)	(211 025)	(235 363)	-	(60 040)	(1 240 807)
Solde à la fin	1 911 600	664 218	5 020 163	46 279	2 722 158	1 425 235	101 576	176 507	-	12 067 736
<b>Amortissement cumulé</b>										
Solde au début	1 624 214	612 124	5 020 163	46 279	2 520 408	755 651	316 784	176 507	49 033	11 121 163
Amortissement	179 893	37 475	-	-	356 872	234 320	20 155	-	11 007	839 722
Dispositions	-	-	-	-	(734 379)	(211 025)	(235 363)	-	(60 040)	(1 240 807)
Solde à la fin	1 804 107	649 599	5 020 163	46 279	2 142 901	778 946	101 576	176 507	-	10 720 078
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>107 493</b>	<b>14 619</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>579 257</b>	<b>646 289</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 347 658</b>

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique <sup>1</sup>	Logiciels <sup>1</sup>	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	31 mars 2014
En \$										
<b>Coût</b>										
Solde au début	1 846 609	664 218	5 020 163	46 279	2 846 240	931 338	336 939	176 507	60 040	11 928 333
Acquisitions	67 355	-	-	-	144 102	320 180	-	-	-	531 637
Dispositions	(3 536)	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 536)
Solde à la fin	1 910 428	664 218	5 020 163	46 279	2 990 342	1 251 518	336 939	176 507	60 040	12 456 434
<b>Amortissement cumulé</b>										
Solde au début	1 418 088	553 901	5 020 163	46 279	2 138 529	595 838	285 636	137 233	37 025	10 232 692
Amortissement	209 662	58 223	-	-	381 879	159 813	31 148	39 274	12 008	892 007
Dispositions	(3 536)	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 536)
Solde à la fin	1 624 214	612 124	5 020 163	46 279	2 520 408	755 651	316 784	176 507	49 033	11 121 163
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>286 214</b>	<b>52 094</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>469 934</b>	<b>495 867</b>	<b>20 155</b>	<b>-</b>	<b>11 007</b>	<b>1 335 271</b>

<sup>1</sup>: Au 31 mars 2014, ces postes incluent un total de 281 697\$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé étant donné qu'elles étaient en cours de développement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

*Gestion des risques liés aux instruments financiers*

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. L'exposition maximale de l'Institut au risque de crédit est liée à l'encaisse et aux débiteurs (excluant les taxes à recevoir).

Le risque de crédit lié à l'encaisse est faible étant donné qu'il est déposé auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs. En effet, la majorité de ses clients sont à l'intérieur du périmètre gouvernemental. Ainsi, le risque de crédit est moindre compte tenu de l'assurance du recouvrement de ces débiteurs.

	2015	2014
Moins de 30 jours	1 644 306 \$	2 594 711 \$
De 30 à 60 jours	80 671	1 209 755
Plus de 60 jours	3 278	32 241
	1 728 255 \$	3 836 707 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels, qui sont tous dus dans le prochain exercice, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Fournisseurs	211 493 \$	231 372 \$
Frais courus à payer	90 082	64 777
Intérêts à payer	27	1 925
Traitements et temps supplémentaire à payer	968 313	789 359
Provision indemnités de vacances dues aux employés	2 243 729	2 164 403
	<b>3 513 644 \$</b>	<b>3 251 836 \$</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (suite)

## 10. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ volet E18), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 250 000\$ pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 décembre 2019. Le solde de cet engagement au 31 mars 2015 est de 170 156\$ (249 289\$ au 31 mars 2014).

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'observatoire économétrique, l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 310 782\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2017. Le solde de cet engagement au 31 mars 2015 est de 207 188\$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ volet E16), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 210 000\$ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 janvier 2016. Le solde de cet engagement au 31 mars 2015 est de 0\$ (17 646\$ au 31 mars 2014).

Conformément à une entente de partenariat concernant le fonctionnement de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 2 368 527\$ répartie sur trois ans, soit un montant annuel de 789 509\$ jusqu'en mars 2015. Le solde de cet engagement au 31 mars 2015 est de 0\$ (789 509\$ au 31 mars 2014).

## 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut a reçu une subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec d'un montant de 12 405 800\$ (13 017 288\$ en 2014).

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes exposées distinctement dans les états financiers.

# États financiers

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

## Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Toutefois, il était impossible pour l'Institut de se conformer à la fois à ces normes et à l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01), tel que le mentionne l'auditeur indépendant dans son rapport. En effet, si l'Institut avait respecté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public – qui permettent la comptabilisation d'une subvention à recevoir comme un actif si elle satisfait aux critères suivants : le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et la réception finale du montant est raisonnablement assurée –, le rapport de l'auditeur indépendant aurait comporté un commentaire de non-conformité à la Loi à laquelle l'Institut est assujéti. Tel que prévu par cette même loi, l'Institut a choisi de comptabiliser uniquement la partie d'une subvention exigible dans l'exercice et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Par ailleurs, les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles financiers internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément concernant son audit.

La directrice générale,



LUCILLE DAOUST

Le directeur général associé Administration,



GAËTAN DESROSIERS

Montréal, le 6 octobre 2014

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

### Fondement de l'opinion avec réserve

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec n'a pas comptabilisé à l'état de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut

faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'audit précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	AUGMENTATION (DIMINUTION)	
	2014 \$	2013 \$
<b>État de la situation financière</b>		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	44 707 163	42 353 858
Subventions reportées relatives aux immobilisations	21 017 968	20 642 607
<b>Actif net non affecté</b>	23 689 195	21 711 251
<b>État des résultats</b>		
Subventions du gouvernement du Québec	1 977 944	2 806 504
<b>Insuffisance des produits sur les charges liés aux activités</b>	(1 977 944)	(2 806 504)

#### Opinion avec réserve

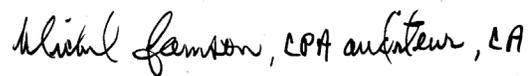
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



MICHEL SAMSON, CPA AUDITEUR, CA

Québec, le 6 octobre 2014

## État des résultats

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

	2014 \$	2013 \$
<b>PRODUITS</b>		
Subvention du gouvernement du Québec (note 3)	26 156 094	25 140 220
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	941 133	1 277 395
Enseignement régulier	1 604 154	1 451 448
Restauration	2 619 087	2 659 426
Hébergement	1 618 066	1 566 511
Intérêts sur placements de portefeuille	355 703	360 718
Services professionnels	223 897	227 686
Location de salles	202 708	241 350
Stationnement	223 519	219 082
Dons et commandites	225 011	330 642
Autres produits	293 842	789 802
	34 463 214	34 264 280
<b>CHARGES</b>		
Traitements et avantages sociaux	19 468 836	19 260 442
Fournitures pédagogiques et administratives	2 445 831	2 779 120
Entretien, réparations et services publics	2 036 250	2 110 913
Services auxiliaires	2 265 963	2 344 729
Taxes foncières et autres	1 534 367	1 530 176
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	365 908	419 045
Services professionnels	753 723	791 580
Communications et déplacements	732 707	630 372
Frais de gestion de stationnement	92 148	90 537
Autres frais administratifs	87 307	116 047
Intérêts sur la dette à long terme	2 099 258	2 239 065
Autres frais financiers	132 602	130 552
Amortissement des immobilisations	3 852 432	4 494 071
Perte à la radiation d'immobilisations	1 994	1 010
Perte réalisée sur placements de portefeuille	141 140	141 563
	36 010 466	37 079 222
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES LIÉS AUX ACTIVITÉS (note 4)</b>	<b>(1 547 252)</b>	<b>(2 814 942)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État de l'évolution de l'actif net

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

	SOLDE AU DÉBUT	SURPLUS (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES LIÉS AUX ACTIVITÉS	INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS
	\$	\$	\$
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	-	-
Investi en immobilisations non subventionnées	664 414	(207 352)	62 186
Investi en immobilisations financées par la dette à long terme	(22 570 295)	(1 976 553)	-
Grevé d'affectations d'origine interne	1 530 000	-	-
Non affecté	628 759	636 653	(62 186)
<b>TOTAL</b>	<b>(18 060 895)</b>	<b>(1 547 252)</b>	<b>-</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

		2013
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	SOLDE À LA FIN	SOLDE À LA FIN
\$	\$	\$
–	1 686 227	1 686 227
–	519 248	664 414
–	(24 546 848)	(22 570 295)
310 000	1 840 000	1 530 000
(310 000)	893 226	628 759
–	(19 608 147)	(18 060 895)

## État des gains et pertes de réévaluation

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

	2014 \$	2013 \$
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début</b>	<b>(36 840)</b>	<b>42 537</b>
Pertes non réalisées sur les placements de portefeuille	(90 326)	(220 940)
Pertes réalisées sur les placements de portefeuille, reclassées dans les résultats	141 140	141 563
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	50 814	(79 377)
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin</b>	<b>13 974</b>	<b>(36 840)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État de la situation financière

AU 30 JUIN 2014

	2014 \$	2013 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	3 887 621	469 795
Créances (note 6)	650 841	1 308 413
Stocks	296 059	300 185
Placements de portefeuille (note 7)	511 020	3 542 157
Charges payées d'avance	1 008 526	1 186 093
	<b>6 354 067</b>	<b>6 806 643</b>
<b>Placements de portefeuille (note 7)</b>	4 170 646	3 116 819
<b>Immobilisations (note 8)</b>	23 743 219	23 798 633
	<b>34 267 932</b>	<b>33 722 095</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Charges à payer et frais courus (note 9)	3 754 066	3 289 865
Produits perçus d'avance	362 698	470 591
Subvention perçue d'avance	959 351	748 026
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	1 642 831	1 561 309
	<b>6 718 946</b>	<b>6 069 791</b>
<b>AUTRE PASSIF (note 11)</b>	4 112 171	575 212
<b>Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 12)</b>	792 058	1 275 182
<b>Provision pour congés de maladie (note 13)</b>	4 294 208	4 312 092
<b>Dette à long terme (note 10)</b>	37 944 722	39 587 553
	<b>53 862 105</b>	<b>51 819 830</b>
<b>ACTIF NET (note 4)</b>		
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	1 686 227
Actif net investi en immobilisations non subventionnées	519 248	664 414
Actif net investi en immobilisations financées par la dette à long terme	(24 546 848)	(22 570 295)
Actif net grevé d'affectations d'origine interne	1 840 000	1 530 000
Actif net non affecté	893 226	628 759
	<b>(19 608 147)</b>	<b>(18 060 895)</b>
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	13 974	(36 840)
	<b>(19 594 173)</b>	<b>(18 097 735)</b>
	<b>34 267 932</b>	<b>33 722 095</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Le président,



PAOLO DI PIETRANTONIO, CPA, CA

Pour le comité de vérification et de gestion des risques,

La présidente,



JOHANNE BLANCHARD, CPA, CA

# État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

	2014 \$	2013 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges liés aux activités	(1 547 252)	(2 814 942)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Perte à la radiation d'immobilisations	1 994	1 010
Amortissement des immobilisations	3 852 432	4 494 071
Virements des subventions reportées relatives aux immobilisations	(483 124)	(483 125)
Perte réalisée sur placements de portefeuille	113 313	131 516
	1 937 363	1 328 530
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités de fonctionnement (note 5)	1 402 127	667 412
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 339 490	1 995 942
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(275 166)	(307 581)
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Acquisition de placements de portefeuille	(12 245 382)	(21 013 251)
Disposition de placements de portefeuille	14 160 193	17 478 654
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	1 914 811	(3 534 597)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 561 309)	(1 421 170)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>3 417 826</b>	<b>(3 267 406)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>469 795</b>	<b>3 737 201</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)</b>	<b>3 887 621</b>	<b>469 795</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires

AU 30 JUIN 2014

## 1. Constitution et objets

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut), corporation constituée par une loi spéciale (RLRQ, chapitre I-13.02), a pour objet de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

## 2. Principales méthodes comptables

### Base de présentation

Les états financiers de l'Institut sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* à l'exception du fait que les subventions sont comptabilisées conformément à la loi, tel que décrit à la méthode comptable concernant la constatation des produits de subventions. L'Institut a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

### Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'Institut exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations et la juste valeur des placements de portefeuille. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

### Constatation des produits

#### *Subventions*

La subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée. Les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice où les crédits nécessaires ont été dûment autorisés par le Parlement du Québec et lorsqu'elles sont exigibles pour se conformer à l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01).

L'Institut applique la méthode du report pour les autres subventions reçues; ainsi, les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Les subventions reçues sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amorties sont présentées à titre d'augmentation directe de l'actif net.

#### ***Prestation de services et ventes***

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **Instrument financiers – Comptabilisation et évaluation**

Les placements de portefeuille sont désignés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation au poste gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille, jusqu'à ce qu'elles soient décomptabilisées et passées aux résultats.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (à l'exception des taxes à recevoir et des taxes courues à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des charges sociales à payer et des taxes à payer), l'autre passif ainsi que la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

#### ***Juste valeur***

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements de portefeuille est obtenue d'un courtier en valeurs mobilières reconnu et est basée sur des techniques d'évaluation couramment employées.

#### ***Hiérarchie de la juste valeur***

L'Institut classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : prix (non ajusté) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

- Niveau 2 : données autres que les prix visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix);
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de leur date d'acquisition et qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

#### **Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

##### ***Immobilisations corporelles***

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %

##### ***Immobilisations incorporelles***

Logiciels	20 %
-----------	------

Le terrain, les projets en cours et les œuvres d'art ne sont pas amortis. Les œuvres d'art sont constituées d'une sculpture et d'une collection de tableaux originaux créés spécialement pour les besoins de l'Hôtel de l'Institut et exposés sur les étages dédiés.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'Institut, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne fait pas l'objet de reprises par la suite.

#### **Avantages sociaux**

##### ***Régimes de retraite***

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**Provision pour vacances et congés de maladie**

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque l'Institut estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. La direction revoit ses hypothèses et les modifie, s'il y a lieu. Le passif et les charges correspondantes sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de leurs journées de maladie.

**3. Subvention du gouvernement du Québec**

	2014 \$	2013 \$
Fonctionnement	22 064 980	21 049 105
Immobilisations financées par la dette à long terme		
Remboursement du capital	1 561 309	1 493 689
Remboursement des intérêts	2 104 511	2 172 131
	3 665 820	3 665 820
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations	425 294	425 295
	<b>26 156 094</b>	<b>25 140 220</b>

**4. Actif net**

Les apports du gouvernement du Québec d'un montant de 1 686 227 \$ sont constitués de 1 061 210 \$ investis en immobilisations et de 625 017 \$ non affectés.

Les gains (pertes) de réévaluation cumulés sont non affectés.

L'Institut a contracté des dettes à long terme à la suite de l'acquisition d'immobilisations. Ces dettes seront, en partie ou en totalité, remboursées à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs.

Puisque la comptabilisation des produits n'est pas synchronisée avec la comptabilisation de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des produits de subventions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations concernées. Le solde négatif de l'actif net investi en immobilisations financées par la dette à long terme se renversera au cours des prochains exercices.

### 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés à l'état de la situation financière :

	2014 \$	2013 \$
Encaisse	1 551 597	469 795
Placements à taux fixes de 3,10 % à 5,15 %, dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de leur date d'acquisition	2 336 024	-
	<b>3 887 621</b>	<b>469 795</b>

#### Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités de fonctionnement

	2014 \$	2013 \$
Créances	657 572	(282 994)
Stocks	4 126	11 061
Charges payées d'avance	177 567	374 462
Charges à payer et frais courus	464 201	61 598
Produits perçus d'avance	(107 893)	57 237
Subvention perçue d'avance	211 325	24 651
Autre passif*	13 113	896
Provision pour congés de maladie	(17 884)	420 501
	<b>1 402 127</b>	<b>667 412</b>

Au cours de l'exercice, l'Institut a versé des intérêts de 2 104 512 \$ (2013 : 2 181 975 \$) et il a reçu des intérêts de 525 896 \$ (2013 : 537 987 \$).

\*La variation de l'autre passif est liée à une activité de fonctionnement.

## 6. Créances

	2014 \$	2013 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	220 574	288 824
Restauration et hébergement	84 083	145 862
Société québécoise des infrastructures	191 941	528 645
Taxes	41 188	–
Autres créances	48 304	301 981
	586 090	1 265 312
Courus		
Intérêts sur placements de portefeuille	64 751	43 101
	<b>650 841</b>	<b>1 308 413</b>

## 7. Placements de portefeuille

	2014 \$	2013 \$
Obligations de municipalités à des taux fixes	4 681 666	6 658 976
Portion des placements de portefeuille échéant au cours du prochain exercice	(511 020)	(3 542 157)
	<b>4 170 646</b>	<b>3 116 819</b>

Les placements de portefeuille portent intérêt à des taux variant de 2,25 % à 5,45 % (2013 : 2,15 % à 5,45 %). Ces placements de portefeuille viennent à échéance de juin 2015 à novembre 2022 (2013 : octobre 2013 à novembre 2022).

### 8. Immobilisations

	2014			2013
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	VALEUR NETTE \$
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrain	795 900	–	795 900	795 900
Bâtiment	29 270 040	16 997 423	12 272 617	13 443 419
Aménagements de nature permanente*	30 947 115	21 958 682	8 988 433	7 215 943
Équipement de cuisine et matériel technique*	9 711 613	8 696 411	1 015 202	1 661 175
Équipement informatique*	992 791	732 816	259 975	247 324
Matériel roulant	25 972	25 972	–	–
Œuvres d'art	265 310	–	265 310	265 310
	<b>72 008 741</b>	<b>48 411 304</b>	<b>23 597 437</b>	<b>23 629 071</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Logiciels	1 070 238	924 456	145 782	169 562
	<b>73 078 979</b>	<b>49 335 760</b>	<b>23 743 219</b>	<b>23 798 633</b>

\*Ces immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 4 216 674 \$ (2013 : 631 330 \$).

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations radiées au cours de l'exercice s'élevaient respectivement à 43 948 \$ et 41 954 \$ (2013 : 195 832 \$ et 194 822 \$).

Une somme de 4 099 060 \$ (2013 : 574 316 \$) est présentée dans l'autre passif pour l'aménagement de nature permanente et l'équipement de cuisine et matériel technique.

### 9. Charges à payer et frais courus

	2014 \$	2013 \$
Salaires à payer	2 289 758	1 945 357
Charges sociales à payer	604 063	433 770
Fournisseurs et frais courus	693 490	707 648
Intérêts courus à payer	150 779	156 032
Taxes à payer	15 976	47 058
	<b>3 754 066</b>	<b>3 289 865</b>

## 10. Dette à long terme

	2014 \$	2013 \$
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec échéant le 3 juin 2030, remboursables par versements semestriels incluant capital et intérêts de :		
1 370 175 \$, au taux fixe de 5,258 % (taux effectif : 5,338 %)	29 237 522	30 371 571
112 761 \$, au taux fixe de 4,679 % (taux effectif : 4,761 %)	2 505 671	2 608 223
349 974 \$, au taux fixe de 4,539 % (taux effectif : 4,639 %)	7 844 360	8 169 068
	39 587 553	41 148 862
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(1 642 831)	(1 561 309)
	<b>37 944 722</b>	<b>39 587 553</b>

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2015	1 651 001 \$
2016	1 735 788 \$
2017	1 824 946 \$
2018	1 918 700 \$
2019	2 017 289 \$
2020 et suivantes	30 358 249 \$

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du Fonds de financement en vertu du régime d'emprunts à court et à long terme institué par l'Institut, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'Institut les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celui-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

## 11. Autre passif

L'autre passif correspond aux coûts encourus pour des projets en cours liés à la mise à niveau des immobilisations et autres charges. Les travaux sont confiés à la Société québécoise des infrastructures. Ils seront facturés à la fin de ceux-ci, laquelle est prévue au plus tard en août 2015.

## 12. Subventions reportées relatives aux immobilisations

	2014 \$	2013 \$
<b>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Solde au début	863 727	1 289 022
Virement de l'exercice	(425 294)	(425 295)
Solde à la fin	438 433	863 727
<b>AUTRES</b>		
Solde au début	411 455	469 285
Virement de l'exercice	(57 830)	(57 830)
Solde à la fin	353 625	411 455
	<b>792 058</b>	<b>1 275 182</b>

## 13. Avantages sociaux

### Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les taux de cotisation de certains régimes ont été modifiés. Ainsi le taux pour le RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE et le RRAS est passé de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (0,54 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et d'un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse cotisable pour l'année civile 2014.

Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice incluant le montant de compensation à verser au RRPE s'élèvent à 1 262 791 \$ (2013 : 1 005 180 \$).

	2014 \$	2013 \$
<b>PROVISION POUR VACANCES*</b>		
Solde au début	1 897 004	1 770 414
Charges de l'exercice	2 052 937	2 288 271
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 781 871)	(2 161 681)
<b>Solde à la fin</b>	<b>2 168 070</b>	<b>1 897 004</b>

\*Incluse au poste Charges à payer et frais courus.

<b>PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE</b>		
Solde au début	4 312 092	3 891 591
Charges de l'exercice	744 502	1 032 320
Prestations versées au cours de l'exercice	(762 386)	(611 819)
<b>Solde à la fin</b>	<b>4 294 208</b>	<b>4 312 092</b>

### Description

Les employés de l'Institut accumulent des journées de maladie conformément aux conventions collectives en vigueur et ont le choix de les utiliser comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. L'Institut estime qu'il disposera des fonds nécessaires lui permettant de verser ces prestations lorsqu'elles deviendront exigibles.

### Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2014	2013
<b>RREGOP</b>		
Taux d'actualisation	3,58 % et 4,34 %	1,30 % et 3,20 %
Taux d'indexation	2,00 % à 3,00 %	2,00 % à 3,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité	10 et 23 ans	1, 10 et 24 ans

	2014	2013
<b>RRPE/RRAS</b>		
Taux d'actualisation	2,91 % et 4,34 %	1,30 %, 2,90 % et 3,20 %
Taux d'indexation	2,00 % à 3,00 %	2,00 % à 3,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité	7 et 23 ans	1, 8 et 20 ans

## 14. Instruments financiers

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Une proportion suffisante de placements est maintenue en titres facilement liquidables, sans impact financier significatif, afin d'être en mesure de palier une matérialisation plus rapide que celle anticipée.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si ses contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'Institut correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Institut procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour créances douteuses au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements de portefeuille sont investis auprès d'institutions financières réputées ou dans des obligations gouvernementales, ce qui réduit au minimum le risque de crédit associé à ces actifs financiers.

L'analyse des créances, excluant les sommes courues à recevoir, se détaille comme suit :

	2014			2013
	VALEUR BRUTE \$	PERTE DE VALEUR \$	VALEUR NETTE \$	VALEUR NETTE \$
<b>CRÉANCES</b>				
Courantes	533 618	–	533 618	1 140 602
En souffrance depuis :				
31 à 90 jours	49 552	–	49 552	81 887
91 à 365 jours	2 920	–	2 920	42 823
plus de 365 jours	404	404	–	–
	<b>586 494</b>	<b>404</b>	<b>586 090</b>	<b>1 265 312</b>

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

L'Institut considère qu'il détient à la fois suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et de sources de financement, afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable le cas échéant.

Le tableau suivant présente les échéances des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relatifs aux passifs financiers de l'Institut.

	2014				
	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS TOTAUX	MOINS D'UN AN	1 À 2 ANS	2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Charges à payer et frais courus*	3 150 003	3 150 003	–	–	–
Autre passif	4 112 171	–	4 112 171	–	–
Dette à long terme	58 653 126	3 665 822	3 665 822	10 997 466	40 324 016

	2013				
	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS TOTAUX	MOINS D'UN AN	1 À 2 ANS	2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Charges à payer et frais courus*	2 856 095	2 856 095	–	–	–
Autre passif	575 212	–	–	575 212	–
Dette à long terme	62 318 945	3 665 822	3 665 822	10 997 466	43 989 835

\*Excluant les charges sociales à payer et les taxes à payer.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de l'Institut au risque de taux d'intérêt :

	2014 \$	2013 \$
<b>TRÉSORERIE ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Intérêts au taux du marché	3 887 621	469 795
Placements de portefeuille de moins de 365 jours – Intérêts à taux fixe	511 020	3 542 157
Placements de portefeuille de plus de 365 jours – Intérêts à taux fixe	4 170 646	3 116 819
	<b>8 569 287</b>	<b>7 128 771</b>

L'objectif de l'Institut est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les produits d'intérêts que l'Institut tire de sa trésorerie et de ses placements à court et long terme. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 30 juin 2014 aurait eu pour effet d'augmenter ou de diminuer la juste valeur des placements de portefeuille et les gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille de 135 724 \$ (2013 : 141 411 \$).

Comme sa dette à long terme est assortie d'un taux d'intérêt fixe, que l'Institut prévoit la rembourser selon l'échéancier prévu et qu'elle est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, l'Institut n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt pour ce passif financier.

#### ***Juste valeur***

Les placements de portefeuille sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

### **15. Opérations entre apparentés**

En plus des opérations entre apparentés divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles; ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

### **16. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.

---

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Luc Boileau

Le directeur des services administratifs et du secrétariat général,



Louis Bourcier

Montréal, le 18 juin 2015

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditeur, FCA  
Montréal, le 18 juin 2015

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Québec	15 490 309	16 093 676	15 253 364
Autres revenus	-	28 075	26 425
Intérêts	85 000	75 950	73 234
	15 575 309	16 197 701	15 353 023
<b>Charges</b>			
Traitements et avantages sociaux	12 872 874	12 746 119	11 929 580
Services professionnels et administratifs	685 924	996 080	819 473
Loyer	726 411	720 412	753 708
Frais de déplacement	242 210	184 713	228 791
Papeterie, impression et frais de bureau	89 703	101 672	105 001
Frais de réunion, congrès et formation	160 604	132 718	198 710
Publicité, promotion et télécommunications	138 343	114 438	131 973
Services externes	458 331	663 361	408 336
Documentation	8 782	13 897	9 909
Assurances	5 000	4 237	4 237
Amortissement des immobilisations corporelles	156 307	223 902	173 027
Frais généraux	30 820	54 242	91 216
	15 575 309	15 955 791	14 853 961
Excédent de l'exercice	-	241 910	499 062
Excédent cumulé au début de l'exercice	4 212 440	4 212 440	3 713 378
<b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>4 212 440</b>	<b>4 454 350</b>	<b>4 212 440</b>

Revenus et charges par secteur d'activité (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
Au 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	6 772 423	3 454 824
Placement (note 3)	-	2 500 000
Contributions à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	1 051 984	854 472
Débiteurs (note 4)	275 036	258 005
	<b>8 099 443</b>	<b>7 067 301</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	2 040 134	1 578 440
Contributions reportées (note 6)	-	25 000
Provision pour vacances (note 7)	1 020 883	1 006 251
Provision pour congés de maladie (note 7)	1 238 314	1 034 435
	<b>4 299 331</b>	<b>3 644 126</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>3 800 112</b>	<b>3 423 175</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 8)	622 131	721 478
Charges payées d'avance	32 107	67 787
	<b>654 238</b>	<b>789 265</b>
<b>Excédent cumulé (note 9)</b>	<b>4 454 350</b>	<b>4 212 440</b>

Obligations contractuelles (note 11)

Passifs éventuels (note 12)

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

Approuvé par le conseil d'administration


Roger Paquet  
Président du conseil d'administration

Luc Boileau  
Président-directeur général

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
		\$	\$
<b>Excédent de l'exercice</b>	-	<b>241 910</b>	499 062
Acquisition d'immobilisations corporelles		<b>(124 555)</b>	(510 929)
Amortissement des immobilisations corporelles	156 307	<b>223 902</b>	173 027
	156 307	<b>341 257</b>	161 160
Variation des charges payées d'avance		<b>35 680</b>	(64 461)
<b>Augmentation des actifs financiers nets</b>	156 307	<b>376 937</b>	96 699
<b>Actifs financiers nets au début de l'exercice</b>	3 423 175	<b>3 423 175</b>	3 326 476
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>3 579 482</b>	<b>3 800 112</b>	<b>3 423 175</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
De l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	241 910	499 062
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	223 902	173 027
	465 812	672 089
Variations des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Contributions à recevoir du MSSS	(197 512)	(750 285)
Débiteurs	(17 031)	(178 979)
Charges payées d'avance	35 680	(64 461)
Créditeurs et charges à payer	461 694	701 798
Contributions reportées	(25 000)	25 000
Provision pour vacances	14 632	179 112
Provision pour congés de maladie	203 879	16 337
	476 342	(71 478)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>942 154</b>	<b>600 611</b>
<b>Activités de placements</b>		
Placement effectué et flux de trésorerie liés aux activités de placement	2 500 000	-
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(124 555)	(510 929)
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>3 317 599</b>	<b>89 682</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>3 454 824</b>	<b>3 365 142</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>6 772 423</b>	<b>3 454 824</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (ci-après « l'Institut ») a été constitué par la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (RLRQ, chapitre I-13.03). Il a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il succède au Conseil du médicament, constitué en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, constituée par le décret no 855-2000 (2000, G.O.2, 5248), au regard des fonctions confiées à l'Institut. Aux fins de sa mission, il réalise notamment plusieurs activités d'évaluation, d'analyse et de recherche et entretient d'étroites collaborations avec les cliniciens, les gestionnaires et les chercheurs dans le domaine de la prestation des soins et services et avec l'ensemble des acteurs du système de santé et de services sociaux.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est mandataire de l'État et n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces dernières.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur les montants présentés aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. La provision pour congés de maladie et la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, le placement, la contribution à recevoir du MSSS et les débiteurs, exception faite des taxes à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer, exception faite des avantages sociaux à payer et de la provision pour vacances, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### CONSTATATION DES REVENUS

Les contributions de l'exercice sont inscrites à titre de revenu dans l'exercice où elles sont autorisées, que tous les critères d'admissibilité sont satisfaits et, le cas échéant, que les stipulations sont respectées.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### ACTIFS FINANCIERS

##### Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes en banque.

#### PASSIFS

##### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

##### Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

#### ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de l'Institut sont employés normalement pour fournir des services futurs.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée indiquée ci-dessous.

Catégorie	Durée
Développement informatique	5 ans
Équipements de communication multimédia	10 ans
Équipements informatiques	3 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur ne doit être constatée.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS (suite)

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

3. PLACEMENT

Au 31 mars 2015, l'Institut ne détient pas de placement (2014 : 2 500 000 \$ au taux 1,3 % par année).

4. DÉBITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Gouvernement du Québec	74 209	-
MSSS	136 458	161 169
Taxes à la consommation	64 369	96 836
	<b>275 036</b>	<b>258 005</b>

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2015	2014
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	634 249	935 369
Traitements	647 187	236 625
Avantages sociaux	264 313	406 446
Provision compensation RRPE et RRPE-RRAS à payer	174 176	-
Provision allocation cadres à payer	320 209	-
	<b>2 040 134</b>	<b>1 578 440</b>

6. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Au 31 mars 2015, aucun montant n'a été comptabilisé comme contributions reportées (2014 : 25 000 \$ représentent une contribution du MSSS pour un colloque qui a eu lieu en avril 2014).

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

### 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### Régimes de retraite

Les membres du personnel régulier de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE et du RRPE-RRAS est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRPE-RRAS un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRPE-RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 677 146 \$ (2014 : 609 028 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

#### Provision pour congés de maladie et vacances

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont pris en charge en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer, en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 50 % pour les 132 premiers jours accumulés. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées, peu importe le nombre, comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ à la retraite ou en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
Au 31 mars 2015

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

De plus, la provision pour congés de maladie cumulables a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2015 :

	2015		2014	
	RREGOP	RRPE-RRAS et RRPE	RREGOP	RRPE-RRAS et RRPE
Taux d'indexation	3,80 %	3,80 %	3,80 %	3,80 %
Taux d'actualisation	2,72 %	1,35 %	4,11 %	1,69 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	15 ans	5 ans	16 ans	3 ans

	2015			2014		
	Vacances	Congés de maladie	Total	Vacances	Congés de maladie	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde du début	1 006 251	1 034 435	2 040 686	827 139	1 018 099	1 845 238
Transferts	(11 318)	(8 216)	(19 534)	(66 504)	(47 711)	(114 215)
Charges de l'exercice	689 209	473 541	1 162 750	739 289	212 696	951 985
Prestations versées au cours de l'exercice	(663 259)	(261 446)	(924 705)	(493 673)	(148 649)	(642 322)
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 020 883</b>	<b>1 238 314</b>	<b>2 259 197</b>	<b>1 006 251</b>	<b>1 034 435</b>	<b>2 040 686</b>

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucun calcul d'actualisation. L'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
Au 31 mars 2015

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015			2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	352 655	189 429	163 226	324 328	127 534	196 794
Équipements de communication multimédia	128 279	20 311	107 968	128 279	7 483	120 796
Équipements informatiques	339 957	144 626	195 331	246 104	65 427	180 677
Mobilier et équipements	355 114	209 963	145 151	355 114	142 910	212 204
Améliorations locatives	14 830	4 375	10 455	12 455	1 448	11 007
	<b>1 190 835</b>	<b>568 704</b>	<b>622 131</b>	<b>1 066 280</b>	<b>344 802</b>	<b>721 478</b>

Les acquisitions et l'amortissement pour l'exercice clos le 31 mars 2015 sont les suivants :

	2015	2014	2015	2014
	Acquisitions	Acquisitions	Amortissements	Amortissements
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	28 327	44 085	61 895	59 240
Équipements de communication multimédia	-	128 279	12 828	7 483
Équipements informatiques	93 853	153 293	79 199	35 968
Mobilier et équipements	-	172 817	67 053	55 534
Améliorations locatives	2 375	12 455	2 927	14 802
	<b>124 555</b>	<b>510 929</b>	<b>223 902</b>	<b>173 027</b>

Au cours de l'exercice, l'Institut n'a pas radié des immobilisations corporelles. En 2014, l'Institut a radié de ses livres les améliorations locatives entièrement amorties de son ancien local pour un montant de 160 239 \$ ainsi que des équipements informatiques également amortis pour un montant de 53 851 \$.

L'Institut a acquis des équipements informatiques pour un montant de 1 075 \$ qui n'ont pas été mis en service au 31 mars 2015 (2014 : 153 292 \$). En conséquence, l'Institut n'a pas comptabilisé d'amortissement sur ces équipements.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

9. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

2015

	Programme de soutien aux initiatives en évaluation des technologies et des modes d'intervention	Modernisation de la production (impartition)	Partenariat	Programme de formation professionnelle de pointe et d'avant-garde	Autres projets	Biologie médicale	Thérapie cellulaire et produits sanguins	Intégration Services sociaux	Projets spéciaux	Total Excédent cumulé affecté	Excédent cumulé non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Excédent cumulé</b>												
<b>Solde au début</b>	600 000	700 000	150 000	300 000	279 047	-	-	-	404 449	2 433 496	1 778 944	4 212 440
Affectation	-	-	-	-	-	600 000	700 000	418 800	-	1 718 800	(1 718 800)	-
Virement	(300 000)	(343 800)	(150 000)	(300 000)	(19 904)	-	-	-	-	(1 113 704)	1 113 704	-
Excédent annuel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241 910	241 910
Utilisation de l'excédent - charges	(150 000)	(135 823)	-	-	(54 768)	-	-	-	-	(340 591)	340 591	-
<b>Solde à la fin</b>	150 000	220 377	-	-	204 375	600 000	700 000	418 800	404 449	2 698 001	1 756 349	4 454 350
<b>Excédent cumulé investi</b>												
<b>Solde au début</b>	-	-	-	-	422 003	-	-	-	-	422 003	(422 003)	-
Utilisation de l'excédent - amortissements	-	-	-	-	(92 569)	-	-	-	-	(92 569)	92 569	-
<b>Solde à la fin</b>	-	-	-	-	329 434	-	-	-	-	329 434	(329 434)	-
<b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice</b>	150 000	220 377	-	-	533 809	600 000	700 000	418 800	404 449	3 027 435	1 426 915	4 454 350

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
Au 31 mars 2015

## 9. EXCÉDENT CUMULÉ (suite)

2014

	Programme de soutien aux initiatives en évaluation des technologies et des modes d'intervention	Modernisation de la production (impartition)	Partenariat	Programme de formation professionnelle de pointe et d'avant-garde	Autres projets	Projets spéciaux	Total Excédent cumulé affecté	Excédent cumulé non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Excédent cumulé</b>									
<b>Solde au début</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation	600 000	700 000	150 000	300 000	896 500	404 449	3 050 949	662 429	3 713 378
Excédent annuel	-	-	-	-	-	-	-	499 062	499 062
Investissements en immobilisations corporelles	-	-	-	-	(451 096)	-	(451 096)	451 096	-
Utilisation de l'excédent – charges	-	-	-	-	(166 357)	-	(166 357)	166 357	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>600 000</b>	<b>700 000</b>	<b>150 000</b>	<b>300 000</b>	<b>279 047</b>	<b>404 449</b>	<b>2 433 496</b>	<b>1 778 944</b>	<b>4 212 440</b>
<b>Excédent cumulé investi</b>									
<b>Solde au début</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements en immobilisations corporelles	-	-	-	-	451 096	-	451 096	(451 096)	-
Utilisation de l'excédent – amortissements	-	-	-	-	(29 093)	-	(29 093)	29 093	-
<b>Solde à la fin</b>	-	-	-	-	<b>422 003</b>	-	<b>422 003</b>	<b>(422 003)</b>	-
<b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>600 000</b>	<b>700 000</b>	<b>150 000</b>	<b>300 000</b>	<b>701 050</b>	<b>404 449</b>	<b>2 855 499</b>	<b>1 356 941</b>	<b>4 212 440</b>

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

10. REVENUS ET CHARGES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2015			2014		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>						
Gouvernement du Québec	13 508 784	2 584 892	<b>16 093 676</b>	13 318 472	1 934 892	15 253 364
Autres revenus	28 075	-	<b>28 075</b>	26 425	-	26 425
Intérêts	75 950	-	<b>75 950</b>	73 234	-	73 234
	<b>13 612 809</b>	<b>2 584 892</b>	<b>16 197 701</b>	<b>13 418 131</b>	<b>1 934 892</b>	<b>15 353 023</b>
<b>Charges</b>						
Traitements et avantages sociaux	11 361 323	1 384 796	<b>12 746 119</b>	10 737 930	1 191 650	11 929 580
Services professionnels et administratifs	706 069	290 011	<b>996 080</b>	632 496	186 977	819 473
Loyer	720 412	-	<b>720 412</b>	753 708	-	753 708
Frais de déplacement	143 750	40 963	<b>184 713</b>	197 362	31 429	228 791
Papeterie, impression et frais de bureau	99 949	1 723	<b>101 672</b>	104 707	294	105 001
Frais de réunion, congrès et formation	115 206	17 512	<b>132 718</b>	193 752	4 958	198 710
Publicité, promotion et télécommunication	86 910	27 528	<b>114 438</b>	129 123	2 850	131 973
Services externes	641 284	22 077	<b>663 361</b>	405 325	3 011	408 336
Documentation	13 029	868	<b>13 897</b>	8 781	1 128	9 909
Assurances	4 237	-	<b>4 237</b>	4 237	-	4 237
Amortissements des immobilisations	223 902	-	<b>223 902</b>	173 027	-	173 027
Frais généraux	41 442	12 800	<b>54 242</b>	78 911	12 305	91 216
Remboursement – frais divers projets spéciaux	(365 004)	365 004	-	(265 369)	265 369	-
	<b>13 792 509</b>	<b>2 163 282</b>	<b>15 955 791</b>	<b>13 153 990</b>	<b>1 699 971</b>	<b>14 853 961</b>
<b>Excédent</b>	<b>(179 700)</b>	<b>421 610</b>	<b>241 910</b>	<b>264 141</b>	<b>234 921</b>	<b>499 062</b>

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

### 11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut a conclu une entente d'occupation renouvelable annuellement et des accords de location-exploitation d'équipement de bureau échéant à différentes dates.

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent approximativement comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Entente d'occupation	720 412	-	-	-	-
Location d'équipements	11 500	10 007	10 007	9 333	2 544
	<b>731 912</b>	<b>10 007</b>	<b>10 007</b>	<b>9 333</b>	<b>2 544</b>

Au 31 mars 2014, les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent approximativement comme suit :

	2015	2016	2017	2018
	\$	\$	\$	\$
Entente d'occupation	720 412	-	-	-
Location d'équipements	19 019	14 536	7 703	7 703
	<b>739 431</b>	<b>14 536</b>	<b>7 703</b>	<b>7 703</b>

### 12. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, l'Institut est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est remise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de ses activités.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
Au 31 mars 2015

13. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

L'Institut a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui lui permettent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions de contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs. Au 31 mars 2015, l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

	2015	2014
	\$	\$
Trésorerie	6 772 423	3 454 824
Placement	-	2 500 000
Contributions à recevoir du MSSS	1 051 984	854 472
Débiteurs	210 667	161 169
	<b>8 035 074</b>	<b>6 970 465</b>

Le risque de crédit associé à la trésorerie et au placement est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie soient placés auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs est réduit puisque ces derniers proviennent d'entités gouvernementales. Un montant de 64 369 \$ est exclu des débiteurs car il s'agit de taxes à recevoir. Les contributions à recevoir du MSSS et les débiteurs seront encaissés au cours du prochain exercice.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'Institut finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant principalement de contributions gouvernementales. L'Institut respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les prévisions budgétaires et de trésorerie établies, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'Institut est exposé au risque de liquidité sur ses créiteurs et charges à payer, exception faite des avantages sociaux à payer et la provision pour vacances. Compte tenu que ceux-ci ont une échéance inférieure à un an aux 31 mars 2015 et 2014, l'exposition de l'Institut au risque de liquidité est minime.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

### 13. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le seul risque auquel l'Institut est exposé est le risque de taux d'intérêt.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou le flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut gère la trésorerie en fonction de ses besoins et de façon à optimiser ses revenus d'intérêt.

La trésorerie rapporte de l'intérêt au taux du marché et à taux fixe.

Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2015 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 31 026 \$ respectivement (2014 : 30 262 \$).

### 14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ces activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Toutefois, l'Institut et le MSSS ont convenu que ce dernier maintient ses services de soutien en ressources informationnelles jusqu'à ce qu'une décision contraire soit prise. Ces services sont rendus gratuitement.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

### 15. COMPTE À FINS DÉTERMINÉES

Il s'agit d'un compte pour l'application de l'entente de principe sur l'établissement d'un programme de partenariat entre le gouvernement du Québec et les compagnies de recherche pharmaceutiques du Canada Rx&D et pour l'application des ententes spécifiques à l'utilisation optimale des inhibiteurs de la pompe à portons (IPP) et des COXIBS.

Le compte à fins déterminées « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'évènements spéciaux » comprend les sommes déposées par le MSSS qui étaient utilisées par le Conseil du médicament dans le cadre de ses activités répondant aux critères d'utilisation spécifiés au décret no 463-95 du 5 avril 1995, modifié par le décret no 309-99 du 31 mars 1999. La gestion des sommes déposées dans ce compte devait s'effectuer conformément aux modalités de gestion établies dans le CT 187026 du 4 avril 1995.

Par ce décret, le Conseil du médicament pouvait transmettre des factures liées à ces activités au MSSS. Ces factures étaient payées par ce dernier directement au fournisseur. Bien que l'Institut ait succédé au Conseil du médicament et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, le 19 janvier 2011, le compte à fins déterminées est toujours utilisé par l'Institut en vertu de ce décret, mais est géré exclusivement par le MSSS.

Les fonds du compte à fins déterminées « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'évènements spéciaux » servent toujours à payer les coûts des activités de l'Institut encadrées par ce décret. Ces coûts ne font pas partie du cours normal des activités de l'Institut. L'Institut agit comme agent intermédiaire et ne facture pas d'honoraires de gestion à cet égard. Les montants utilisés dans le cadre de ces activités ne font pas partie des revenus de l'Institut.

### 16. PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EFFECTUÉES POUR LE COMPTE D'UN ORGANISME NATIONAL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Ce protocole d'accord est relatif à un programme confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu de l'article de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, c. R-5).

Le MSSS a signé deux protocoles d'accords avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec respectivement, ces protocoles ont pour objet la détermination des conditions d'exercice et de rémunération des médecins qui accomplissent des activités, soit à titre de président, de membre ou de médecin mandaté d'un conseil ou comité d'un organisme national. Les organismes nationaux reconnus par les parties de ce protocole sont le MSSS et l'Institut.

Une banque d'heure maximale par année civile est attribuée à l'Institut : 2 050 heures pour les médecins omnipraticiens et de 5 000 heures pour les médecins spécialistes.

Pour l'exercice 2015, l'Institut a utilisé 2 142 heures de ces banques (2014 : 2 238 heures).



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé  
Nicole Damestoy  
Présidente-directrice générale



Claude Bernier, CPA, CA  
Directeur adjoint aux ressources financières et matérielles

Québec, le 17 juin 2015



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national de santé publique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

L'Institut national de santé publique du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'Institut national de santé publique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut national de santé publique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement.

Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution)	
	En dollars	
	2015	2014
<b>État de la situation financière</b>		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	11 997 650	11 849 417
Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	11 997 650	11 849 417
<b>Dettes nettes et excédent cumulé</b>	-	-

**Opinion avec réserve**

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 17 juin 2015

## RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015		2014
	BUDGET \$	RÉEL \$	RÉEL \$
<b>Revenus</b>			
Subventions du gouvernement du Québec	58 266 200	57 143 849	57 153 842
Subventions du gouvernement du Canada	2 245 700	2 602 127	2 591 010
Ventes de services	4 517 700	6 403 991	5 326 768
Autres revenus	2 627 800	2 773 447	3 310 239
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	505 000	469 078	452 920
Intérêts	180 000	266 158	237 588
	<b>68 342 400</b>	<b>69 658 650</b>	<b>69 072 367</b>
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux (note 3)	45 602 400	45 281 032	45 225 171
Services professionnels et administratifs	5 672 300	4 642 011	5 541 750
Fournitures médicales et de laboratoire	2 877 500	3 287 893	3 313 395
Locaux	5 282 100	5 198 693	5 206 547
Amortissement des immobilisations corporelles	2 895 000	2 623 406	2 672 494
Frais de déplacement	908 600	741 512	1 092 931
Intérêts sur la dette	8 100	12 162	16 826
Frais de bureau	475 600	503 660	512 019
Papeterie et impression	396 900	320 594	340 585
Frais de comité	174 200	100 236	162 663
Entretien et réparations	3 988 900	4 123 478	3 865 170
Frais d'organisation de formation externe	330 500	321 165	482 943
Formation interne	268 400	167 878	168 788
Télécommunications	275 800	268 056	272 596
Documentation	232 800	216 654	245 739
Matériel roulant	75 700	105 042	150 835
Location d'équipements	134 100	136 081	141 894
Assurances	72 800	72 689	71 237
Créances irrécouvrables	25 000	63 229	58 162
Frais bancaires	18 000	12 610	11 938
	<b>69 714 700</b>	<b>68 198 081</b>	<b>69 553 683</b>
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>(1 372 300)</b>	<b>1 460 569</b>	<b>(481 316)</b>
<b>Excédent cumulé au début de l'exercice</b>	<b>11 235 948</b>	<b>11 235 948</b>	<b>11 717 264</b>
<b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice (notes 4 et 19)</b>	<b>9 863 648</b>	<b>12 696 517</b>	<b>11 235 948</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

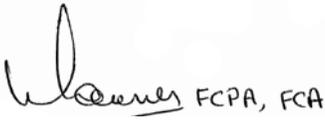
### AU 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	14 892 774	18 369 905
Dépôt à terme (note 5)	10 000 000	–
Créances (note 6)	4 902 332	7 671 170
Subventions à recevoir (note 7)	6 933 789	7 336 467
	<b>36 728 895</b>	<b>33 377 542</b>
<b>PASSIFS</b>		
Charges à payer et frais courus (note 8)	10 713 666	9 995 613
Emprunt (note 9)	13 028 078	15 077 608
Dette (note 10)	172 299	259 394
Revenus reportés (note 11)	22 471 499	19 235 357
Provision pour congés de maladie (note 12)	182 367	157 843
Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 13)	1 045 948	1 474 927
	<b>47 613 857</b>	<b>46 200 742</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(10 884 962)</b>	<b>(12 823 200)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 14)	22 288 737	23 035 534
Stocks de fournitures	168 702	157 305
Charges payées d'avance	1 124 040	866 309
	<b>23 581 479</b>	<b>24 059 148</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b> (note 4)	<b>12 696 517</b>	<b>11 235 948</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

#### Obligations contractuelles (note 16)

Original signé  
Nicole Damestoy  
Présidente-directrice générale



W. Robert Laurier, FCPA, FCA  
Président du comité d'audit

## ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015		2014
	BUDGET \$	RÉEL \$	RÉEL \$
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>(1 372 300)</b>	<b>1 460 569</b>	<b>(481 316)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 370 000)	(3 139 083)	(3 830 212)
Disposition ou transfert d'immobilisations corporelles	930 000	1 472 344	4 428 382
Amortissement des immobilisations corporelles	2 895 000	2 623 406	2 672 494
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	(225 000)	(209 870)	(212 832)
	<b>(770 000)</b>	<b>746 797</b>	<b>3 057 832</b>
Acquisition de stocks de fournitures	-	(3 299 290)	(3 310 178)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(2 010 412)	(1 378 289)
Utilisation de stocks de fournitures	-	3 287 893	3 313 395
Utilisation de charges payées d'avance	-	1 752 681	1 459 459
	-	<b>(269 128)</b>	<b>84 387</b>
<b>(Augmentation) diminution de la dette nette</b>	<b>(2 142 300)</b>	<b>1 938 238</b>	<b>2 660 903</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<b>(12 823 200)</b>	<b>(12 823 200)</b>	<b>(15 484 103)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(14 965 500)</b>	<b>(10 884 962)</b>	<b>(12 823 200)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

## FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Surplus (déficit) de l'exercice	1 460 569	(481 316)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 623 406	2 672 494
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	<u>(469 078)</u>	<u>(452 920)</u>
	<u>3 614 897</u>	<u>1 738 258</u>
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	4 241 182	557 110
Subventions à recevoir	402 678	4 989 823
Stocks de fournitures	(11 397)	3 217
Charges payées d'avance	(257 731)	81 170
Charges à payer et frais courus (note 8)	503 642	719 324
Revenus reportés	3 236 142	(6 002 339)
Provision pour congés de maladie	<u>24 524</u>	<u>(58 962)</u>
	<u>8 139 040</u>	<u>289 343</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>11 753 937</u>	<u>2 027 601</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Dépôt à terme effectué et flux de trésorerie liés aux activités de placement (note 5)	<u>(10 000 000)</u>	-
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation (note 8 et 14)	<u>(3 134 542)</u>	<u>(4 370 813)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts effectués	(2 049 530)	2 077 608
Remboursements de la dette	(87 095)	(82 431)
Encaissement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	<u>40 099</u>	<u>261 325</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>(2 096 526)</u>	<u>2 256 502</u>
<b>Diminution de la trésorerie</b>	<b>(3 477 131)</b>	<b>(86 710)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>18 369 905</u>	<u>18 456 615</u>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>14 892 774</u>	<u>18 369 905</u>
<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>		
Intérêts versés	<u>12 162</u>	<u>16 826</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2015

### 1 CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux, instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

### 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

#### Instruments financiers

La trésorerie, le dépôt à terme, les créances (à l'exception des taxes à recevoir) et les subventions à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer (sauf les charges sociales) et frais courus, les emprunts et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Constatation des revenus

Les paiements de transfert relatifs aux projets spéciaux sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, ils sont comptabilisés à titre de subvention reportée relative aux immobilisations corporelles lorsqu'elle est assortie de stipulations qui créent un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les subventions provenant de tiers relatives aux projets spéciaux sont reportées lorsqu'elles sont grevées d'affectations d'origine externe qui stipulent comment elles doivent être utilisées, puis comptabilisées à titre de revenu lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- Les services ont été rendus ;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date du règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

**ACTIFS FINANCIERS**

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

**PASSIFS FINANCIERS**

**Avantages sociaux futurs**

**Provision pour vacances**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

**Provision pour congés de maladie**

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Les obligations à court terme sont comptabilisées au coût.

**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles**

Les subventions reçues des partenaires pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

**ACTIFS NON FINANCIERS**

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire et durées indiquées ci-dessous :

Aménagements majeurs	sur la durée des baux
Équipements spécialisés	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels et licences	3 à 5 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les développements informatiques en cours ne sont pas amortis. Ils seront amortis à compter de la date de mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

**Stocks de fournitures**

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

**3 SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX**

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

**4 EXCÉDENT CUMULÉ**

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

	2015			2014
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Excédent cumulé non affecté</b>				
Solde au début	2 020 733	230 806	2 251 539	2 267 455
Excédent annuel	677 027	1 513 053	2 190 080	824 347
Transfert de l'excédent cumulé affecté	–	75 227	75 227	–
Transfert à l'excédent cumulé affecté	(2 100 000)	(1 400 000)	(3 500 000)	(840 263)
Solde à la fin	<u>597 760</u>	<u>419 086</u>	<u>1 016 846</u>	2 251 539
<b>Excédent cumulé affecté</b>				
Solde au début	8 123 614	860 795	8 984 409	9 449 809
Déficit annuel relatif à l'excédent affecté	(688 046)	(41 465)	(729 511)	(1 305 663)
Transfert à l'excédent cumulé non affecté	–	(75 227)	(75 227)	–
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	800 000	2 700 000	3 500 000	840 263
Solde à la fin	<u>8 235 568</u>	<u>3 444 103</u>	<u>11 679 671</u>	8 984 409
<b>Total (note 19)</b>	<u><b>8 833 328</b></u>	<u><b>3 863 189</b></u>	<u><b>12 696 517</b></u>	11 235 948

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

En ce qui a trait à l'excédent cumulé affecté des activités régulières, la direction de l'Institut a décidé d'utiliser une partie de son excédent cumulé non affecté, conformément à la politique en vigueur adoptée par son conseil d'administration, pour acquérir des immobilisations, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information de gestion et pour la gestion des risques. Le solde de l'excédent cumulé affecté de 8 235 568 \$ (8 123 614 \$ en 2014) sera utilisé pour combler le financement de ces décisions.

L'excédent cumulé affecté des projets spéciaux de 3 444 103 \$ (860 795 \$ en 2014) sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique et de projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut.

**5 DÉPÔT À TERME**

	2015	2014
	\$	\$
Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 1,55 % échéant le 24 août 2015	<u>10 000 000</u>	–

## 6 CRÉANCES

	2015	2014
	\$	\$
Gouvernement du Québec	2 201 083	5 612 568
Gouvernement du Canada	1 468 479	433 166
Créance, au taux fixe de 5,52 %, encaissable par versement annuel de 99 258 \$, incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2016 <sup>1</sup>	96 351	187 540
Clients	<u>1 136 419</u>	<u>1 437 896</u>
	<u>4 902 332</u>	<u>7 671 170</u>

<sup>1</sup> Dans le cadre d'un mandat confié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile pour le dépistage des maladies professionnelles, l'Institut détient une créance à recevoir de la CSST.

## 7 SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2015	2014
	\$	\$
Gouvernement du Québec	6 006 388	5 890 689
Gouvernement du Canada	532 130	878 064
Autres	395 271	567 714
	<u>6 933 789</u>	<u>7 336 467</u>

## 8 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2015	2014
	\$	\$
Gouvernement du Québec	761 244	1 066 049
Provision pour congés de maladie payables annuellement	240 292	273 728
Provision pour vacances annuelles	3 663 518	3 817 789
Salaires	1 368 936	1 235 787
Charges sociales	440 755	194 550
Autres	4 238 921	3 407 710
	<u>10 713 666</u>	<u>9 995 613</u>

## 9 EMPRUNT

	2015	2014
	\$	\$
Marge de crédit	<u>13 028 078</u>	<u>15 077 608</u>

L'Institut dispose d'une marge de crédit pour la réalisation des activités liées au développement informatique en cours. La marge de crédit d'un montant autorisé de 15 635 897 \$ porte intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, plus 0,3 %, et vient à échéance en août 2015. Au 31 mars 2015, le taux est de 1,296 % (1,52 % en 2014).

**10 DETTE**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Emprunts sur billets :</b>		
Taux fixe de 5,52 %, garanti par la créance à recevoir, remboursable par versements mensuels de 8 271 \$ incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	<u>172 299</u>	<u>259 394</u>

Les montants des versements à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	<u>\$</u>
2016	92 030
2017	80 269

**11 REVENUS REPORTÉS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	<u>19 235 357</u>	<u>25 237 696</u>
Contributions de l'exercice courant		
Gouvernement du Québec	26 748 323	17 960 244
Gouvernement du Canada	1 852 433	2 434 745
Autres	<u>8 338 275</u>	<u>7 147 831</u>
	<u>36 939 031</u>	<u>27 542 820</u>
Virement de l'exercice	<u>(33 702 889)</u>	<u>(33 545 159)</u>
Solde de fin de l'exercice	<u>22 471 499</u>	<u>19 235 357</u>

**12 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est de 10,50 % (9,84 % avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015) de la masse salariale et le taux de cotisation au RRPE est de 14,38 % (14,38 % avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015).

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 165 570 \$ (2 772 535 \$ en 2014). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

**Provision pour congés de maladie**

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

L'Institut ne dispose pas d'un programme d'accumulation à long terme de congés de maladie. Cependant, l'Institut reconnaît les banques de maladie accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut par un organisme disposant d'un tel programme. Par contre, le droit d'accumuler des congés de maladie se termine au moment du transfert.

Les salariés visés ont droit annuellement de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 100 % pour les 60 premiers jours accumulés et de 50 % pour les jours additionnels, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 90 jours. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

**Évaluations et estimations subséquentes**

La provision pour congés de maladie provenant du programme d'accumulation pour des employés transférés a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2015	2014
	<b>RRPE et RREGOP</b>	<b>RRPE et RREGOP</b>
Taux d'indexation	1,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation	0,00 %	0,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 an	0 an
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Solde au début	157 843	216 805
Charge de l'exercice	32 448	2 094
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 924)	(61 056)
Solde à la fin	<b>182 367</b>	<b>157 843</b>

**13 SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2015	2014
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Solde de début de l'exercice	1 474 927	1 666 522
Augmentation de l'exercice	40 099	261 325
Virement de l'exercice	(469 078)	(452 920)
	<b>(428 979)</b>	<b>(191 595)</b>
Solde de fin de l'exercice	<b>1 045 948</b>	<b>1 474 927</b>

14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développement informatique en cours	2015
<b>Coût</b>									
Solde au début	11 969 580	12 562 893	5 157 056	1 135 537	1 427 678	3 540 679	248 883	12 727 212	48 769 518
Acquisitions	–	593 906	324 027	31 918	–	199 459	–	2 199 643	3 348 953
Radiations et transferts	–	(538 579)	(351 163)	532 033	–	–	–	(2 079 794)	(2 437 503)
<b>Solde à la fin</b>	<b>11 969 580</b>	<b>12 618 220</b>	<b>5 129 920</b>	<b>1 699 488</b>	<b>1 427 678</b>	<b>3 740 138</b>	<b>248 883</b>	<b>12 847 061</b>	<b>49 680 968</b>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde au début	8 135 593	8 405 802	3 942 937	390 572	1 317 533	3 305 041	236 506	–	25 733 984
Amortissement	641 087	909 521	573 077	324 291	54 370	112 812	8 248	–	2 623 406
Radiations	–	(538 579)	(351 163)	(75 417)	–	–	–	–	(965 159)
<b>Solde à la fin</b>	<b>8 776 680</b>	<b>8 776 744</b>	<b>4 164 851</b>	<b>639 446</b>	<b>1 371 903</b>	<b>3 417 853</b>	<b>244 754</b>	<b>–</b>	<b>27 392 231</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>3 192 900</b>	<b>3 841 476</b>	<b>965 069</b>	<b>1 060 042</b>	<b>55 775</b>	<b>322 285</b>	<b>4 129</b>	<b>12 847 061</b>	<b>22 288 737</b>

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développement informatique en cours	2014
<b>Coût</b>									
Solde au début	11 969 580	12 089 653	5 273 602	729 721	1 427 678	3 437 815	248 883	14 665 534	49 842 466
Acquisitions	–	502 020	246 069	–	–	102 864	–	3 192 091	4 043 044
Radiations et transferts	–	(28 780)	(362 615)	405 816	–	–	–	(5 130 413)	(5 115 992)
<b>Solde à la fin</b>	<b>11 969 580</b>	<b>12 562 893</b>	<b>5 157 056</b>	<b>1 135 537</b>	<b>1 427 678</b>	<b>3 540 679</b>	<b>248 883</b>	<b>12 727 212</b>	<b>48 769 518</b>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde au début	7 329 226	7 513 561	3 663 784	552 011	1 263 162	3 199 098	228 258	–	23 749 100
Amortissement	806 367	921 021	641 768	134 776	54 371	105 943	8 248	–	2 672 494
Radiations	–	(28 780)	(362 615)	(296 215)	–	–	–	–	(687 610)
<b>Solde à la fin</b>	<b>8 135 593</b>	<b>8 405 802</b>	<b>3 942 937</b>	<b>390 572</b>	<b>1 317 533</b>	<b>3 305 041</b>	<b>236 506</b>	<b>–</b>	<b>25 733 984</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>3 833 987</b>	<b>4 157 091</b>	<b>1 214 119</b>	<b>744 965</b>	<b>110 145</b>	<b>235 638</b>	<b>12 377</b>	<b>12 727 212</b>	<b>23 035 534</b>

Les charges à payer et frais courus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 427 460 \$ (213 049 \$ en 2014).

Les développements informatiques en cours incluent la participation de l'Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. Au 31 mars 2015, la participation de l'Institut qui s'élève à 11 997 650 \$ (11 849 417 \$ en 2014) permet de développer un système d'information en protection des maladies infectieuses (SI-PMI) qui soutiendra les fonctions suivantes :

- La gestion de l'immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants ;
- La surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire ;
- La gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses ;
- La gestion des éclosions liées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses ;
- La gestion des alertes sanitaires.

Le développement en cours SI-PMI, d'un montant total autorisé de 34 884 335 \$, est financé de la façon suivante :

	\$
Marge de crédit (note 9)	15 635 897
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale	9 202 517
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	10 045 921
	<u>34 884 335</u>

Au 31 mars 2015, un montant de 25 770 147 \$ (24 149 570 \$ en 2014) a été investi dans le développement en cours SI-PMI et la participation dans l'actif s'élève à 11 997 650 \$ (11 849 417 \$ en 2014) pour l'Institut, 7 932 280 \$ (7 871 771 \$ en 2014) pour l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et 5 840 217 \$ (4 428 382 \$ en 2014) pour l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Les créances à recevoir liées au transfert d'immobilisations corporelles du développement en cours SI-PMI s'élèvent à 1 472 344 \$ (4 428 382 \$ en 2014).

La marge de crédit d'un montant autorisé de 15 635 897 \$, est réservée à cette fin. Les intérêts de la marge de crédit, d'une somme de 209 870 \$ (212 832 \$ en 2014) sont capitalisés au coût du développement informatique en cours SI-PMI. Lorsque le développement informatique en cours SI-PMI sera terminé, la marge de crédit sera transférée dans un emprunt. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouvelles subventions octroyées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé relativement aux développements informatiques en cours étant donné que les systèmes ne sont pas en service au 31 mars 2015.

## 15 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

**16 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Au 31 mars 2015, l'Institut s'est engagé auprès de l'axe de recherche « santé des populations et environnementales » du CHU de Québec à verser, jusqu'en décembre 2019, un montant maximum de 831 297 \$ pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 8 429 908 \$ (10 664 959 \$ en 2014) pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces ententes pour les cinq prochains exercices s'élèvent aux sommes suivantes :

	\$
2016	5 071 379
2017	2 456 322
2018	456 315
2019	422 836
2020	23 056

**17 FRAIS GÉNÉRAUX**

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

**18 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, au dépôt à terme, aux créances et aux subventions à recevoir.

Au 31 mars 2015, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie, au dépôt à terme, aux créances et aux subventions à recevoir correspond à leur valeur comptable.

La trésorerie et le dépôt à terme sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé est minime.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients et subventions à recevoir. Au 31 mars 2015, 87 % (86 % en 2014) des créances et des subventions à recevoir proviennent des gouvernements provincial et fédéral. De plus, l'Institut a provisionné des créances douteuses pour un montant de 113 263 \$ (94 760 \$ en 2014). La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances et subventions à recevoir au 31 mars.

	2015				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Gouvernement du Québec	3 516 600	539 756	275 773	3 875 341	8 207 470
Gouvernement du Canada	1 498 612	421 278	78 458	2 262	2 000 610
Autres	749 159	335 496	42 739	500 647	1 628 041
	<b>5 764 371</b>	<b>1 296 530</b>	<b>396 970</b>	<b>4 378 250</b>	<b>11 836 121</b>

	2014				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Gouvernement du Québec	5 854 169	452 401	45 755	5 150 931	11 503 256
Gouvernement du Canada	903 182	223 174	20 614	164 260	1 311 230
Autres	908 864	278 452	327 149	678 686	2 193 151
	<b>7 666 215</b>	<b>954 027</b>	<b>393 518</b>	<b>5 993 877</b>	<b>15 007 637</b>

**Risque de crédit (suite)**

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	94 760	140 152
Perte de valeur comptabilisée	63 229	58 162
Reprise de provision	(44 726)	(103 554)
Solde à la fin	<u>113 263</u>	<u>94 760</u>

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant, au besoin, à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2015				Total
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunt	13 098 854	-	-	-	13 098 854
Créditeurs et charges à payer	10 713 666	-	-	-	10 713 666
Dette à long terme	92 030	80 269	-	-	172 299
	<u>23 904 550</u>	<u>80 269</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>23 984 819</u>

	2014				Total
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunt	15 173 675	-	-	-	15 173 675
Créditeurs et charges à payer	9 995 613	-	-	-	9 995 613
Dette à long terme	99 257	181 972	-	-	281 229
	<u>25 268 545</u>	<u>181 972</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>25 450 517</u>

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

L'incidence d'une augmentation immédiate et soutenue au 31 mars 2015 de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts capitalisée de 130 300 \$ tandis qu'une baisse de 1 % des taux d'intérêt réduirait la charge d'intérêts capitalisée du même montant.

19 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS

	2015			2014		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>						
Subventions du gouvernement du Québec	34 053 500	23 090 349	57 143 849	33 674 610	23 479 232	57 153 842
Subventions du gouvernement du Canada	1 200	2 600 927	2 602 127	1 200	2 589 810	2 591 010
Ventes de services	1 484 684	4 919 307	6 403 991	1 578 735	3 748 033	5 326 768
Autres revenus	313 411	2 460 036	2 773 447	179 767	3 130 472	3 310 239
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	43 308	425 770	469 078	47 308	405 612	452 920
Intérêts	59 658	206 500	266 158	45 588	192 000	237 588
	<u>35 955 761</u>	<u>33 702 889</u>	<u>69 658 650</u>	<u>35 527 208</u>	<u>33 545 159</u>	<u>69 072 367</u>
<b>Charges</b>						
Salaires et avantages sociaux (note 3)	24 922 439	20 358 593	45 281 032	24 692 057	20 533 114	45 225 171
Services professionnels et administratifs	2 138 020	2 503 991	4 642 011	2 092 289	3 449 461	5 541 750
Fournitures médicales et de laboratoire	1 844 340	1 443 553	3 287 893	1 888 941	1 424 454	3 313 395
Locaux	5 188 343	10 350	5 198 693	5 202 843	3 704	5 206 547
Amortissement des immobilisations corporelles	1 972 099	651 307	2 623 406	2 086 047	586 447	2 672 494
Frais de déplacement	360 248	381 264	741 512	462 812	630 119	1 092 931
Intérêts sur la dette	–	12 162	12 162	–	16 826	16 826
Frais de bureau	300 673	202 987	503 660	312 975	199 044	512 019
Papeterie et impression	35 723	284 871	320 594	39 352	301 233	340 585
Frais de comité	71 433	28 803	100 236	85 840	76 823	162 663
Entretien et réparations	1 056 767	3 066 711	4 123 478	933 563	2 931 607	3 865 170
Frais d'organisation de formation externe	4 242	316 923	321 165	866	482 077	482 943
Formation interne	133 568	34 310	167 878	89 293	79 495	168 788
Télécommunications	198 435	69 621	268 056	239 427	33 169	272 596
Documentation	208 643	8 011	216 654	180 797	64 942	245 739
Matériel roulant	81 181	23 861	105 042	90 225	60 610	150 835
Location d'équipements	135 255	826	136 081	141 718	176	141 894
Assurances	63 715	8 974	72 689	62 855	8 382	71 237
Créances irrécouvrables	39 053	24 176	63 229	(4 270)	62 432	58 162
Frais bancaires	12 603	7	12 610	11 769	169	11 938
Frais généraux (note 17)	(2 800 000)	2 800 000	–	(2 800 000)	2 800 000	–
	<u>35 966 780</u>	<u>32 231 301</u>	<u>68 198 081</u>	<u>35 809 399</u>	<u>33 744 284</u>	<u>69 553 683</u>
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	(11 019)	1 471 588	1 460 569	(282 191)	(199 125)	(481 316)
<b>Excédent cumulé au début de l'exercice</b>	10 144 347	1 091 601	11 235 948	9 801 538	1 915 726	11 717 264
<b>Transferts de l'excédent cumulé</b>	(1 300 000)	1 300 000	–	625 000	(625 000)	–
<b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 4)</b>	<u>8 833 328</u>	<u>3 863 189</u>	<u>12 696 517</u>	<u>10 144 347</u>	<u>1 091 601</u>	<u>11 235 948</u>

20 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

# RAPPORT DE LA DIRECTION

42

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



**ROBERT MARQUIS**

Val-d'Or, le 26 mai 2015

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditeur, FCA

Montréal, le 26 mai 2015

## INSTITUT NATIONAL DES MINES

**ÉTAT DES RÉSULTATS  
ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ**

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	<b>2015 BUDGET</b>	<b>2015 RÉEL</b>	<b>2014 RÉEL REDRESSÉ (NOTE 3)</b>
	\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>			
Contribution du gouvernement du Québec	970 000	<b>970 000</b>	1 130 000
Intérêts	2 000	<b>6 707</b>	2 151
Autres		-	150
	<u>972 000</u>	<u><b>976 707</b></u>	<u>1 132 301</u>
<b>CHARGES</b>			
Traitements et avantages sociaux	535 438	<b>514 783</b>	403 403
Services professionnels	474 350	<b>265 381</b>	227 526
Frais de déplacement	76 000	<b>47 029</b>	55 975
Amortissement des immobilisations corporelles	35 000	<b>26 656</b>	29 328
Publicité et communication	49 100	<b>16 323</b>	8 708
Fournitures et approvisionnements	34 750	<b>12 691</b>	17 519
Frais de formation	13 000	<b>3 949</b>	8 019
Frais financiers	1 100	<b>546</b>	505
Frais de représentation	3 915	<b>537</b>	1 876
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		<b>147</b>	154
	<u>1 222 653</u>	<u><b>888 042</b></u>	<u>753 013</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	(250 653)	<b>88 665</b>	379 288
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI</b>	428 640	<b>428 640</b>	71 122
<b>REDRESSEMENT (NOTE 3)</b>		-	(21 770)
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ</b>	428 640	<b>428 640</b>	49 352
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>177 987</u>	<u><b>517 305</b></u>	<u>428 640</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec**

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2015

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	523 945	380 101
Taxes à la consommation à recevoir	38 260	22 679
	<b>562 205</b>	<b>402 780</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	124 032	56 130
	<b>438 173</b>	<b>346 650</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>		
	<b>70 419</b>	<b>75 636</b>
Immobilisations corporelles (note 6)	8 713	6 354
Charges payées d'avance	79 132	81 990
	<b>517 305</b>	<b>428 640</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>		
Obligations contractuelles (note 10)		

45

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M. François Biron,  
président du conseil d'administration



M. Donald Bhérier,  
président du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015 BUDGET	2015 RÉEL	2014 RÉEL REDRESSÉ (NOTE 3)
	\$	\$	\$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	(250 653)	<b>88 665</b>	379 288
Amortissement des immobilisations corporelles	35 000	<b>26 656</b>	29 328
Acquisition d'immobilisations corporelles		<b>(21 735)</b>	(4 827)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles		<b>150</b>	300
Pertes à la disposition d'immobilisations corporelles		<b>147</b>	154
	35 000	<b>5 218</b>	24 955
Variation de charges payées d'avance		<b>(2 360)</b>	(2 635)
<b>Augmentation (diminution) des actifs financiers nets</b>	(215 653)	<b>91 523</b>	401 608
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	346 650	<b>346 650</b>	(54 958)
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	130 997	<b>438 173</b>	346 650

46

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	<b>2015</b>	<b>2014</b> REDRESSÉ (NOTE 3)
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent annuel de l'exercice	88 665	379 288
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	26 656	29 328
Pertes à la disposition d'immobilisations corporelles	147	154
	<b>115 468</b>	<b>408 770</b>
Variation des actifs et des passifs :		
Taxes à la consommation à recevoir	(15 581)	(10 398)
Créditeurs et charges à payer	67 902	(22 716)
Charges payées d'avance	(2 360)	(2 635)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>165 429</b>	<b>373 021</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 735)	(4 827)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	150	300
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(21 585)</b>	<b>(4 527)</b>
<b>Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>143 844</b>	<b>368 494</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>380 101</b>	<b>11 607</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>523 945</b>	<b>380 101</b>

47

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1 — CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la Loi sur l'Institut des mines (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

### PLUS PARTICULIÈREMENT, SA MISSION CONSISTE À :

- 1 — coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
- 2 — estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- 3 — soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- 4 — participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

## 2 — PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les états financiers comprennent des éléments d'actifs financiers et de passif financiers. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créiteurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

2

**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**CONSTATATION DES REVENUS**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où elles sont autorisées, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus, y compris les gains, doivent être constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les gains sont généralement constatés dans l'état des résultats au moment de leur réalisation.

**ACTIFS FINANCIERS**

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent du solde bancaire et du découvert bancaire lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre la disponibilité et le découvert.

**PASSIFS**

**Régime de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**ACTIFS NON FINANCIERS**

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

<b>Équipement de bureau</b>	<b>5 ans</b>
<b>Matériel informatique et logiciels</b>	<b>3 ans</b>
<b>Améliorations locatives</b>	<b>7 ans</b>

## 2 — PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

## 3 — REDRESSEMENT

Les présents états financiers incluent un ajustement aux états financiers précédemment émis. L'Institut a redressé certains postes de l'exercice 2014 afin de comptabiliser rétroactivement une provision pour allocation de transition du personnel de la haute direction.

Cette allocation de 34 395 \$ a été versée au cours de l'exercice 2014. La décision d'octroyer cette allocation avait été prise en juin 2010, ainsi l'Institut aurait dû avoir un passif totalisant 21 770 \$ relatif à cette allocation au 31 mars 2013.

Cet ajustement appliqué de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes des états financiers suivants :

2014

\$

### État des résultats et de l'excédent cumulé

Traitement et avantages sociaux	(21 770)
Excédent annuel	21 770
Excédent cumulé au début de l'exercice	(21 770)

### État de la variation des actifs financiers nets

Dette nette au début de l'exercice	21 770
------------------------------------	--------

INSTITUT NATIONAL DES MINES

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 MARS 2015

**4 —  
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	\$	\$
Fournisseurs	47 501	7 538
Traitements	45 520	43 383
Avantages sociaux	31 011	5 209
	<b>124 032</b>	<b>56 130</b>

**5 —  
MARGE DE CRÉDIT**

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2014) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2015, le taux est de 8,35 % (2014 : 8,5 %) et le solde est de 596 \$ (2014 : 16 \$).

**51**

## 6 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	ÉQUIPEMENT DE BUREAU	MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS	2015
	\$	\$	\$	\$
<b>COÛT</b>				
Solde au début	77 076	22 390	45 773	145 239
Acquisition	18 640	2 095	1 000	21 735
Disposition	-	(435)	-	(435)
Solde à la fin	95 716	24 050	46 773	166 539
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
Solde au début	29 132	11 810	28 661	69 603
Amortissement de l'exercice	11 624	4 740	10 291	26 655
Disposition	-	(138)	-	(138)
Solde à la fin	40 756	16 412	38 952	96 120
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>54 960</b>	<b>7 638</b>	<b>7 821</b>	<b>70 419</b>

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	ÉQUIPEMENT DE BUREAU	MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS	2014
	\$	\$	\$	\$
<b>COÛT</b>				
Solde au début	77 076	21 155	43 544	141 775
Acquisition	-	1 235	3 592	4 827
Disposition	-	-	(1 363)	(1 363)
Solde à la fin	77 076	22 390	45 773	145 239
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
Solde au début	18 121	7 532	15 531	41 184
Amortissement de l'exercice	11 011	4 278	14 039	29 328
Disposition	-	-	(909)	(909)
Solde à la fin	29 132	11 810	28 661	69 603
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>47 944</b>	<b>10 580</b>	<b>17 112</b>	<b>75 636</b>

## 7

### AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de cotisation pour le RRAS est de 14,38 % (14,38 % en 2014).

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE-RRAS de 5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE-RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE-RRAS, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 41 775 \$ (2014 : 16 332 \$).

Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

53

## 8

### GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Le principal actif financier de l'Institut qui est exposé au risque de crédit comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Au 31 mars 2015, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

## 8

**GESTION DES RISQUES LIÉS  
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et des flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les créiteurs et les charges à payer sont payables moins de 30 jours suivant la date de facturation.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2015, le risque de taux d'intérêt est pratiquement nul, car le solde de la marge de crédit est de 596 \$.

## 9 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu une prestation de services sans contrepartie de la part d'un apparenté au cours de l'exercice. L'estimation des services concernés se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 9 852 \$ par année, l'entretien ménager d'une valeur de 1 117 \$ par année et de services informatiques pour une valeur de 3 600 \$ par année.

L'obligation contractuelle de l'Institut envers l'apparenté est d'une année, à moins d'un préavis de 120 jours avant le 31 mars de l'exercice en cours.

## 10 — OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 199 283 \$ et échéant jusqu'en mars 2017. Les versements pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

**2016 : 140 772 \$**  
**2017 : 58 511 \$**

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Au ministre des Finances

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le vice-président et chef de la direction financière,



Pierre Gabriel Côté

  
Jean-Jacques Carrier, CPA, CA

Québec, le 26 mai 2015



## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### Au ministre des Finances

#### Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-05.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

*Guyline Leclerc* FCPA auditrice, FCA  
Guyline Leclerc, FCPA auditrice, FCA

*Deloitte* SENGRL/s.m.l.<sup>1</sup>

Québec, le 26 mai 2015

Montréal, le 26 mai 2015

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>536 160</b>	477 320
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coût des ventes	465 993	436 886
Frais généraux	65 305	53 253
	<b>531 298</b>	490 139
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	(21 160)	(24 077)
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>(16 298)</b>	(36 896)
<b>Revenus financiers</b>		
Revenus de placements (note 6)	227 157	236 871
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	96 909	107 697
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(27 705)	15 815
Gains nets sur les placements et autres	58 822	141 371
Autres revenus financiers (note 6)	46 711	29 724
	<b>401 894</b>	531 478
<b>Charges financières (note 7)</b>		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	200 582	210 019
Perte nette de valeur sur les placements	33 297	187 971
Autres charges financières	7 520	7 242
	<b>241 399</b>	405 232
<b>Résultat du portefeuille</b>	<b>160 495</b>	126 246
<b>Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)</b>	<b>25 705</b>	26 500
<b>Frais d'administration</b>	<b>(76 492)</b>	(79 167)
<b>Résultat de l'exploitation des activités poursuivies</b>	<b>93 410</b>	36 683
Résultat des activités abandonnées (note 9)	2 660	1 221
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>96 070</b>	37 904

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>96 070</b>	37 904
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net :</b>		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 30)	(2 739)	812
	<b>(2 739)</b>	812
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :</b>		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	26 728	202 440
Reclassement au résultat net des pertes réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(49 001)	(134 478)
	<b>(22 273)</b>	67 962
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(2 505)	(1 114)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	2 667	992
	<b>162</b>	(122)
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	19 331	10 174
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	45 395	27 894
	<b>64 726</b>	38 068
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>39 876</b>	106 720
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>135 946</b>	144 624

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

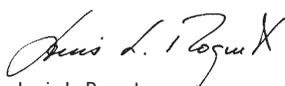
Au 31 mars 2015

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

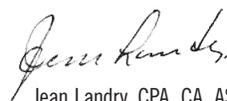
	2015	2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	302 924	106 221
Placements temporaires (note 11)	348 681	554 149
Débiteurs (note 12)	101 250	87 981
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	6 135	7 849
Stocks (note 14)	66 035	56 549
Frais payés d'avance	4 539	3 402
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	836 253	853 630
Prêts (note 16)	253 113	245 479
Placements (note 18)	104 709	45 547
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	2 876	207
Actifs détenus en vue de la vente (note 19)	141 876	–
	<b>2 168 391</b>	1 961 014
<b>Actif non courant</b>		
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	9 087	14 862
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	3 744 944	3 734 837
Prêts (note 16)	753 299	637 471
Placements (note 18)	1 142 539	1 200 114
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	255 288	336 128
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	17 005	29 930
Immobilisations corporelles (note 21)	171 454	159 856
Actifs biologiques (note 22)	79 111	74 133
Immobilisations incorporelles (note 23)	72 625	73 538
Autres actifs	514	496
	<b>6 245 866</b>	6 261 365
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>8 414 257</b>	8 222 379
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Passif courant</b>		
Découverts bancaires	39	535
Créditeurs et charges à payer (note 25)	77 014	77 871
Passif au titre des avantages du personnel	12 640	10 617
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 26)	830 507	838 841
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 39)	506 317	481 317
Provisions (note 28)	2 268	1 300
Instruments financiers dérivés	12 812	922
	<b>1 441 597</b>	1 411 403
<b>Passif non courant</b>		
Dette à long terme (note 26)	3 777 377	3 731 622
Subventions différées (note 27)	14 414	14 304
Provisions (note 28)	9 587	12 400
Passif au titre de la garantie (note 29)	85 969	110 937
Passif au titre des prestations définies (note 30)	40 408	34 893
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	196 388	217 324
Instruments financiers dérivés	28 260	6 702
Autres passifs (note 31)	6 017	4 500
	<b>5 600 017</b>	5 544 085
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social (note 32)	3 073 340	3 073 340
Déficit	(545 241)	(638 572)
Cumul des autres éléments du résultat global	286 141	243 526
	<b>2 814 240</b>	2 678 294
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 414 257</b>	8 222 379

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



Louis L. Roquet  
Président du conseil d'administration



Jean Landry, CPA, CA, ASC  
Président du Comité de vérification

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Déficit	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			Total des capitaux propres
			Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	3 073 340	(677 288)	149 679	366	(12 427)	<b>2 533 670</b>
Résultat net de l'exercice	–	37 904	–	–	–	<b>37 904</b>
Autres éléments du résultat global	–	812	67 962	(122)	38 068	<b>106 720</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>3 073 340</b>	<b>(638 572)</b>	<b>217 641</b>	<b>244</b>	<b>25 641</b>	<b>2 678 294</b>
Résultat net de l'exercice	–	96 070	–	–	–	<b>96 070</b>
Autres éléments du résultat global	–	(2 739)	(22 273)	162	64 726	<b>39 876</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>3 073 340</b>	<b>(545 241)</b>	<b>195 368</b>	<b>406</b>	<b>90 367</b>	<b>2 814 240</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat des activités poursuivies	93 410	36 683
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	21 160	24 077
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	16 731	17 746
Perte de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	11 737	11 113
Revenus de placements (note 6)	(227 157)	(236 871)
Revenus financiers	(32 285)	(17 500)
Charges financières	5 621	3 809
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(96 909)	(107 697)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	27 705	(15 815)
Gains nets sur les placements et autres	(58 822)	(141 371)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	108 636	107 700
Perte de valeur sur les placements	33 297	187 971
Avantages du personnel	4 811	2 406
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(4 840)	(3 324)
Règlement d'instruments financiers dérivés	(3 473)	–
Autres éléments, montant net	1 509	2 638
	(98 869)	(128 435)
Dividendes encaissés	69 398	90 946
Intérêts encaissés	201 270	173 440
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles (note 34)	(12 851)	4 605
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	158 948	140 556
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(200)	(218)
	158 748	140 338
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires	201 283	(26 253)
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	246 205	199 264
Augmentation des prêts	(386 978)	(464 446)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	747 461	457 451
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(751 454)	(1 002 091)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(345 460)	(262 833)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	326 212	320 545
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	6 300	8 310
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(26 828)	(24 117)
Autres activités d'investissement	2 147	1 556
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	18 888	(792 614)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(2 187)	(142)
	16 701	(792 756)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Emprunts bancaires	–	(3 126)
Augmentation de la dette à long terme	866 391	1 118 800
Remboursement de la dette à long terme	(857 419)	(546 400)
Avances du gouvernement du Québec	25 000	66 000
Déboursements de garantie	(11 539)	(7 275)
Intérêts payés	(49)	(65)
Autres activités de financement	2	287
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	22 386	628 221
<b>Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	(636)	(580)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	197 199	(24 777)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	105 686	130 463
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	302 885	105 686
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	302 924	106 221
Découverts bancaires	(39)	(535)
	302 885	105 686

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1), la Société générale de financement du Québec (SGF) et Investissement Québec (IQ) ont été fusionnées en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, en une nouvelle société constituée sous le nom d'Investissement Québec (la « Société »), une compagnie à fonds social. La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE), ainsi que des revenus et des pertes de ce dernier. Les comptes du FDE sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

## 2. BASE DE PRÉPARATION

### A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 26 mai 2015.

### B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION**

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

**D) UTILISATION D'ESTIMATIONS**

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

**i) Dépréciation d'actifs**

Tel que décrit à la note 20, la Société a évalué la valeur recouvrable de participations dans des entreprises mises en équivalence qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces participations a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 20, des pertes de valeur totalisant 5 404 000 \$ au 31 mars 2015 (131 898 000 \$ au 31 mars 2014) ainsi que des reprises de valeur de 30 976 000 \$ (11 199 000 \$ au 31 mars 2014) ont été comptabilisées au résultat net.

**ii) Juste valeur des instruments financiers**

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur le cours d'un marché actif, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses des données observables ou pouvant être corroborées sur le marché (niveau 2) ou sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2015, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 2 s'élève à 249 431 000 \$ et celle des actifs financiers évalués selon le niveau 3 s'élève à 506 446 000 \$. La juste valeur des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 2 s'élève à 41 072 000 \$. La note 37 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation pour les instruments financiers de niveau 3.

**iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties**

La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2015, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 130 898 000 \$.

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES****i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente**

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 1 837 000 \$ au résultat net au 31 mars 2015, montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

**ii) Dépréciation d'actifs**

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

**iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties**

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction. La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

**3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES****A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES****i) Instruments financiers : Présentation (Compensation d'actifs et de passifs financiers)**

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (Compensation d'actifs et de passifs financiers), à son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ces modifications précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les modifications apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalent à un règlement net. L'application des modifications à l'IAS 32 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

**ii) Dépréciation d'actifs (Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers)**

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers), à son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ces modifications imposent une obligation d'information concernant la valeur recouvrable des actifs dépréciés et exige d'autres informations dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications ont pour but de préciser l'intention originale de l'International Accounting Standards Board (IASB) de restreindre l'étendue de ces obligations d'information à la valeur recouvrable des actifs dépréciés fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

L'application des modifications à l'IAS 36 n'a eu aucune incidence sur la divulgation dans les états financiers consolidés.

## Investissement Québec

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## B) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'IASB qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2015, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Norme/interprétation	Applicable aux exercices débutant le
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 <sup>er</sup> avril 2018
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients</i>	1 <sup>er</sup> avril 2018
Modifications à l'IFRS 11, <i>Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes</i>	1 <sup>er</sup> avril 2016
Modifications à l'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 <sup>er</sup> avril 2016
Modification à l'IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et à l'IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i> (Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables)	1 <sup>er</sup> avril 2016
Modifications à l'IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et à l'IAS 41, <i>Agriculture</i> (Modification pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)	1 <sup>er</sup> avril 2016
Modifications à l'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 <sup>er</sup> avril 2015

## i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification devra être fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués au coût amorti (déduction faite de toute perte de valeur).

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers, et ii) dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les autres actifs financiers doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, l'entité peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter, dans les autres éléments du résultat global, les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Nonobstant ce qui précède, un actif financier peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné irrévocablement comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39 à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. L'évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture n'est dorénavant plus requise.

IFRS 9 contient également beaucoup plus d'exigences en matière d'informations à fournir sur les activités de gestion des risques de l'entité.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

**ii) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients**

L'IFRS 15 remplace les directives de l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programme de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment.

Plus particulièrement, la norme propose un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits des activités ordinaires :

- Étape 1 : Identifier le(s) contrat(s) avec le client;
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction;
- Étape 4 : Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 5 : Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

## Investissement Québec

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

**iii) Modifications à l'IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes**

Les modifications à l'IFRS 11 exigent que les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliquent aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

**iv) Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers**

En janvier 2015, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles devraient faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

**v) Modification à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 38, Immobilisations incorporelles (Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables)**

Les modifications apportées à l'IAS 16 mentionnent explicitement que les modes d'amortissement fondés sur les produits ne peuvent pas être utilisés pour les immobilisations corporelles. La raison en étant que ces modes d'amortissement reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif.

Les modifications à l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits est inappropriée dans le cas des actifs incorporels. Cette présomption ne pourrait être écartée que lorsque les produits et la consommation des avantages économiques de l'actif incorporel présentent une « corrélation élevée », ou lorsque l'actif incorporel est exprimé comme une mesure des produits.

Comme la Société n'utilise pas de mode d'amortissement fondé sur les produits, l'adoption de ces clarifications n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés.

**vi) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 41, Agriculture (Modification pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)**

Les modifications font passer les plantes productrices dans le champ d'application de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, de sorte qu'une entité peut maintenant choisir, après la comptabilisation initiale, d'évaluer les plantes productrices selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation par le biais des autres éléments du résultat global. Toutefois, les produits découlant des plantes productrices continueront d'être évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente, en vertu de l'IAS 41, *Agriculture*. Une plante productrice est une plante qui est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles, qui est susceptible de produire sur plus d'une période, et qui est peu susceptible d'être vendue comme produit agricole.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**vii) Modifications à l'IAS 19, Avantages du personnel**

Les modifications à l'IAS 19 ont pour objectif de réduire la complexité et le fardeau liés à la comptabilisation de certaines cotisations des membres du personnel ou de tiers aux régimes à prestations définies, plus particulièrement lorsque ces contributions ne sont pas liées au nombre d'années de service des employés. Les modifications précisent que ces cotisations peuvent diminuer le coût des services rendus pour l'entité si elles sont liées uniquement aux services rendus par l'employé dans la période et sont payables dans cette même période où les services sont rendus. Autrement, ces cotisations viennent diminuer le passif du régime.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

**4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

**A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

**i) Filiales**

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

• Albecour inc. <sup>(1)</sup>	• Produits forestiers Temrex, société en commandite
• Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	• Rexforêt inc.
• Gestion forestière Lacroix inc.	• C.D.M.V. inc.
• Gestion La Madeleine inc.	• Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
• IQ FIER inc.	• IQ Immigrants Investisseurs inc.
• Ressources Québec inc. <sup>(2)</sup>	• Fonds de croissance iNOVIA-IQ, société en commandite <sup>(3)</sup>

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette inc.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

(3) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur le commandité.

**ii) Participation dans des entreprises associées**

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Ces participations, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

## Investissement Québec

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

**iii) Partenariats**

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- Entreprise commune : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient des participations dans les entreprises communes significatives suivantes aux 31 mars 2015 et 2014 :

	Établissement	Participation
Aluminerie Alouette	Québec, Canada	6,67 %
Projet Sept-Îles	Québec, Canada	61,77 %

Les entreprises communes œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais.

- Coentreprise : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii).

**iv) Regroupement d'entreprises**

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**B) MONNAIE ÉTRANGÈRE**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

**i) Établissements à l'étranger**

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

**C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

## Investissement Québec

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances/Classés à la juste valeur par le biais du résultat net
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

**i) Prêts et créances**

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

**Prêts**

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestés par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélée avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

***Provision cumulée pour pertes***

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulé élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

**ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

**iii) Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

**iv) Autres passifs financiers**

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

***Découverts bancaires, emprunts bancaires, créiteurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme***

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créiteurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

***Billets à payer aux immigrants investisseurs***

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**Garanties**

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour créance douteuse relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE**

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**i) Couvertures de flux de trésorerie**

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture cumulée aux autres éléments du résultat global est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

**ii) Couvertures de juste valeur**

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

**iii) Dérivés incorporés séparables**

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédeurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

**E) REVENUS****i) Chiffre d'affaires des activités poursuivies**

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**ii) Revenus financiers**

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

**F) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

**G) PLACEMENTS TEMPORAIRES**

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois mois et douze mois suivant la date d'acquisition.

**H) STOCKS**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

**I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

## Investissement Québec

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**J) ACTIFS BIOLOGIQUES**

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à la juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

**K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans
Licences et autres	3 à 20 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité dont la valeur est inférieure au coût du marché est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

**i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation**

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

**L) AIDE GOUVERNEMENTALE**

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période où les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

**M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS**

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'« unité génératrice de trésorerie ».

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une unité génératrice de trésorerie sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

**N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classification. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

**P) PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

**i) Provision pour remise en état de sites**

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

**ii) Litiges**

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

**Q) AVANTAGES DU PERSONNEL****i) Salaires et avantages à court terme**

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

**ii) Régimes généraux et obligatoires**

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

**iii) Régimes à prestations définies**

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le coût des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : a) la date de modification ou de réduction du régime, b) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement au déficit et ne seront pas reclassées en résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

**iv) Autres passifs à long terme**

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures; ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

**R) CONTRATS DE LOCATION**

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

**S) CHANGEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2015, la Société a reclassé à l'état de la situation financière les instruments financiers dérivés qui étaient préalablement présentés dans les autres passifs afin de les présenter de façon distincte.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2015	2014
<b>PRODUITS</b>		
Vente de biens	528 168	469 023
Vente de services	33 439	34 531
Produits nets de placements	401 894	531 478
Autres	258	266
	<b>963 759</b>	1 035 298
<b>CHARGES</b>		
Coût des ventes de biens et de services	465 993	436 886
Charges financières	241 399	405 232
	<b>707 392</b>	842 118
Frais généraux administratifs	113 919	105 688
Frais d'entreposage	17 220	15 667
Frais de vente	10 658	11 065
	<b>141 797</b>	132 420
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(21 160)	(24 077)
<b>Résultat de l'exploitation des activités poursuivies</b>	<b>93 410</b>	36 683
Résultat des activités abandonnées	2 660	1 221
<b>Résultat net</b>	<b>96 070</b>	37 904

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	2015	2014
Salaires et autres avantages à court terme	84 875	81 950
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 30)	5 334	4 975
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 30)	5 244	4 477
	<b>95 453</b>	91 402

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**6. REVENUS FINANCIERS**

**REVENUS DE PLACEMENTS**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Intérêts sur les prêts	59 521	48 199
Intérêts sur les prêts dépréciés	10 750	8 673
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	3 772	5 051
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	108 876	108 027
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 803	3 609
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	21 165	42 122
Intérêts et dividendes sur les autres placements	2 637	616
Honoraires de garantie	16 633	20 574
	<b>227 157</b>	<b>236 871</b>

**VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		
BTAA	3 753	7 786
Placements dans des organismes de capital-risque	1 188	1 281
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises	6 455	1 597
	<b>11 396</b>	<b>10 664</b>
<b>Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction</b>		
Instruments financiers dérivés	(39 101)	5 151
	<b>(27 705)</b>	<b>15 815</b>

**AUTRES REVENUS FINANCIERS**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Frais d'étude	3 477	5 242
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	7 127	7 294
Gain de change sur les instruments financiers	25 003	10 058
Autres	11 104	7 130
	<b>46 711</b>	<b>29 724</b>

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 7. CHARGES FINANCIÈRES

## CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS

	2015	2014
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	108 636	107 700
Honoraires d'intermédiaires financiers	40 829	48 074
Contributions financières non remboursables	51 117	54 245
	<b>200 582</b>	210 019

## PERTE NETTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2015	2014
Dépréciation des placements disponibles à la vente	18 720	5 485
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	5 404	131 898
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	(30 976)	(11 199)
Perte sur les prêts et les garanties	37 318	56 963
Perte sur les montants recouvrables du gouvernement du Québec	4 119	6 612
Variation de la provision sur les engagements	(1 722)	(335)
Autres	434	(1 453)
	<b>33 297</b>	187 971

## AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2015	2014
Intérêts sur la dette à long terme	707	461
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	3 597	4 730
Autres	3 216	2 051
	<b>7 520</b>	7 242

## 8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 187-2015, daté du 18 mars 2015, la rémunération a été établie à un montant de 25 700 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 (26 500 000 \$ au 31 mars 2014).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

Le gain net de 2 660 000 \$ comptabilisé au titre des activités abandonnées au 31 mars 2015 (1 221 000 \$ au 31 mars 2014) représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées par la Société.

**10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Encaisse	39 520	33 414
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,66 % à 1,20 %, échéant en avril et mai 2015	65 349	20 578
Dépôt à terme	-	4 500
Billets au porteur, taux de 0,81 %, échéant en avril 2015	4 999	-
Billets de trésorerie, de 0,67 % à 0,92 %, échéant entre avril et juin 2015	26 656	15 695
Bons du Trésor, de 0,50 % à 1,03 %, échéant entre avril et juin 2015	87 261	16 274
Obligations à taux fixes, de 0,70 % à 1,05 %, échéant en avril et mai 2015	6 276	4 453
Papiers commerciaux, de 0,63 % à 0,94 %, échéant en avril 2015	71 363	11 307
Notes promissaires, taux de 0,65 %, échéant en avril 2015	1 500	-
	<b>302 924</b>	106 221

**11. PLACEMENTS TEMPORAIRES**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Acceptations bancaires, de 0,84 % à 1,33 %, échéant entre juin et novembre 2015	12 781	66 399
Billets au porteur, de 1,27 % à 1,41 %, échéant entre avril et novembre 2015	27 239	46 190
Certificats de dépôt, de 1,27 % à 1,78 %, échéant entre avril 2015 et mars 2016	70 492	47 000
Billets de trésorerie, de 0,74 % à 1,07 %, échéant entre mai et octobre 2015	15 152	58 658
Bons du Trésor, de 0,55 % à 1,07 %, échéant entre avril 2015 et février 2016	54 443	86 114
Obligations à taux variables d'institutions financières, taux CDOR 3 mois moins 0,02 % à taux CDOR 3 mois plus 1,38 %, échéant entre juillet et septembre 2015	14 743	4 005
Obligations à taux fixes, de 0,64 % à 1,53 %, échéant entre avril 2015 et février 2016	147 842	243 189
Papiers commerciaux, taux de 0,74 %, échéant en juin 2015	5 989	2 594
	<b>348 681</b>	554 149

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 12. DÉBITEURS

	2015	2014
Créances clients	65 461	54 895
Créances clients – parties liées		
À recevoir des coentreprises	267	247
À recevoir des entreprises associées	2 446	2 231
Solde de prix de vente à recevoir	6 827	–
Autres débiteurs	26 249	30 608
	101 250	87 981

## 13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2015	2014
Honoraires de garantie à recevoir	18 806	27 905
Provision cumulée pour pertes (note 17)	3 584	5 194
	15 222	22 711
Moins la tranche courante, nette de la provision	6 135	7 849
	9 087	14 862

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 1 an	8 280	10 363
De 1 an à 2 ans	4 285	6 238
De 2 à 3 ans	2 934	4 747
De 3 à 4 ans	1 940	3 467
De 4 à 5 ans	1 292	2 387
Plus de 5 ans	2 573	4 686
	21 304	31 888

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 30 jours	41	185
De 30 à 90 jours	172	1 110
Plus de 90 jours	–	19
	213	1 314

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**14. STOCKS**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Produits finis	<b>51 670</b>	42 205
Matières premières	<b>7 105</b>	7 040
Pièces consommables et de rechange	<b>4 665</b>	4 698
Produits en cours	<b>1 212</b>	1 057
Autres	<b>1 383</b>	1 549
	<b>66 035</b>	56 549

Au 31 mars 2015, les stocks comptabilisés au coût des ventes s'élevaient à 452 897 000 \$ (408 691 000 \$ au 31 mars 2014). Ce montant comprend une perte de valeur de 41 000 \$ (593 000 \$ au 31 mars 2014). Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la Société utilise les valeurs disponibles sur le marché au moment de l'estimation. La Société n'a pas comptabilisé de reprise de perte de valeur des stocks constatée antérieurement.

**15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalent aux obligations du Québec de cinq ans.

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,15 % à 3,64 %, échéant entre avril 2015 et mars 2020, valeur nominale de 4,8 milliards de dollars	<b>4 581 197</b>	4 588 467
Moins la tranche courante	<b>836 253</b>	853 630
	<b>3 744 944</b>	3 734 837

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Moins de 1 an	<b>847 600</b>	867 600
De 1 an à 2 ans	<b>877 200</b>	847 600
De 2 à 3 ans	<b>1 155 600</b>	877 200
De 3 à 4 ans	<b>1 118 400</b>	1 155 600
De 4 à 5 ans	<b>826 400</b>	1 118 400
	<b>4 825 200</b>	4 866 400

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 16. PRÊTS

	2015	2014
<b>Prêts</b>		
Portant intérêt <sup>(1)(2)(3)</sup>		
Taux fixe	257 610	206 564
Taux variable	708 503	653 413
Sans intérêt	1 747	7 287
	<b>967 860</b>	867 264
Douteux	169 450	115 399
	<b>1 137 310</b>	982 663
<b>Provision cumulée pour pertes (note 17)</b>		
Prêts portant intérêt	(27 405)	(25 137)
Prêts sans intérêt	(1 301)	(1 299)
Prêts douteux	(102 192)	(73 277)
	<b>(130 898)</b>	(99 713)
	<b>1 006 412</b>	882 950
Moins la tranche courante, nette de la provision	253 113	245 479
	<b>753 299</b>	637 471

(1) Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2015			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	116 858	548 165	273 685	938 708
Prêts sans intérêt	296	150	–	446
Prêts douteux	6 231	39 737	21 290	67 258
	<b>123 385</b>	<b>588 052</b>	<b>294 975</b>	<b>1 006 412</b>
Rendement au taux effectif pondéré	5,64 %	6,41 %	5,43 %	

	2014			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	118 061	424 897	291 882	834 840
Prêts sans intérêt	115	5 873	–	5 988
Prêts douteux	3 610	18 559	19 953	42 122
	<b>121 786</b>	<b>449 329</b>	<b>311 835</b>	<b>882 950</b>
Rendement au taux effectif pondéré	7,65 %	6,62 %	6,44 %	

(2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 395 000 \$ au 31 mars 2015 (652 000 \$ au 31 mars 2014).

(3) Y compris les prêts accordés à des entreprises associées totalisant 36 100 000 \$ selon les conditions du marché au 31 mars 2015 (33 600 000 \$ au 31 mars 2014).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 1 an	265 766	244 849
De 1 an à 2 ans	199 712	202 692
De 2 à 3 ans	274 859	119 045
De 3 à 4 ans	155 735	172 401
De 4 à 5 ans	95 747	81 972
Plus de 5 ans	170 349	162 890
	<b>1 162 168</b>	983 849

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 30 jours	–	3 484
De 30 à 90 jours	572	4 988
Plus de 90 jours	843	926
	<b>1 415</b>	9 398

## 17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	73 232	4 291	70 699	5 729	<b>153 951</b>
Provision pour pertes	50 120	3 090	3 753	(1 453)	<b>55 510</b>
Recouvrements	708	–	70	–	<b>778</b>
Radiations	(24 347)	(2 187)	–	(613)	<b>(27 147)</b>
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(7 344)	–	<b>(7 344)</b>
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	2 309	–	<b>2 309</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>99 713</b>	<b>5 194</b>	<b>69 487</b>	<b>3 663</b>	<b>178 057</b>
Provision pour pertes	38 568	(541)	(709)	434	<b>37 752</b>
Recouvrements	1 728	–	12	–	<b>1 740</b>
Radiations	(9 111)	(1 069)	–	(1 543)	<b>(11 723)</b>
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(11 551)	–	<b>(11 551)</b>
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	847	–	<b>847</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>130 898</b>	<b>3 584</b>	<b>58 086</b>	<b>2 554</b>	<b>195 122</b>

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Au 31 mars 2015, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 399 230 000 \$ pour les prêts (298 497 000 \$ au 31 mars 2014) et de 155 585 000 \$ pour les garanties (162 886 000 \$ au 31 mars 2014).

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 18. PLACEMENTS

	2015	2014
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		
BTAA	29 500	94 369
Placements dans des organismes de capital-risque	18 222	9 241
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises <sup>(1)(2)</sup>	389 435	346 094
	437 157	449 704
<b>Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction</b>		
Instruments financiers dérivés	13 225	28 803
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		
Actions de sociétés cotées en Bourse	487 947	608 088
Actions et parts de sociétés privées	86 048	16 302
Obligations et autres titres de créance	151 730	142 764
Unités liquidatives d'une fiducie	71 141	–
	796 866	767 154
Total des placements	1 247 248	1 245 661
Moins la tranche courante, nette de la provision	104 709	45 547
	1 142 539	1 200 114

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

(2) Au 31 mars 2015, la Société détient une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées. Cette participation est individuellement significative pour la Société. Au 31 mars 2015 et 2014, la Société détient 33 % de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, au Canada, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre.

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 99 973 000 \$ CA au 31 mars 2015 (65 108 000 \$ CA au 31 mars 2014) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 22 578 000 \$ CA au 31 mars 2015 (25 082 000 \$ CA au 31 mars 2014).

## BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des billets à terme adossés à des actifs d'une valeur nominale qui se détaille comme suit :

	2015	2014
<b>VAC2</b>		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	22 162	52 693
Catégorie A-2	567	32 448
Catégorie B	103	5 890
Catégorie C	708	2 821
Actifs inadmissibles	517	476
	24 057	94 328
<b>VAC3</b>		
Actifs traditionnels	35	31
Actifs inadmissibles	11 462	10 649
	11 497	10 680
Autres BTAA restructurés	3 853	3 896
	39 407	108 904

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice, la Société a participé à un processus optionnel de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC II libellés en dollars canadiens. La Société a reçu en échange des unités liquidatives d'une fiducie et a classé ces unités sous la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente ».

	2015	2014
Unités liquidatives d'une fiducie	71 141	-

Au 31 mars 2015, la Société a procédé à l'évaluation des BTAA. Lors de cette évaluation, la Société a tenu compte des nouvelles informations rendues disponibles et des changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À ce titre, la Société considère qu'il existe un marché secondaire suffisamment actif pour qu'elle utilise les valeurs affichées dans l'établissement de la juste valeur des billets A-1, A-2, B et C. Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes. La valeur marchande des unités liquidatives de fiducie, quant à elle, est basée sur les distributions en espèces anticipées lorsque ces unités de fiducies auront été liquidées.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 3 753 000 \$ au 31 mars 2015 (7 786 000 \$ au 31 mars 2014). Cette augmentation de la juste valeur au cours de l'exercice est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur des billets A-1, A-2, B et C sur les marchés secondaires.

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge raisonnable l'estimation des justes valeurs comptabilisées, des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité sur les marchés secondaires pour les billets A-1, A-2, B et C et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur de marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs serait une modification de la juste valeur estimée des investissements en BTAA. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 2 141 000 \$ au 31 mars 2015 (8 712 000 \$ au 31 mars 2014).

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière et la composition incluse sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats se résument comme suit :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	109 593	(22 182)	<b>87 411</b>
Remboursement de capital	(2 538)	-	<b>(2 538)</b>
Variation nette de la juste valeur (note 6)	-	7 786	<b>7 786</b>
Radiations	(822)	822	-
Gain (perte) sur la variation de change	2 671	(961)	<b>1 710</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>108 904</b>	<b>(14 535)</b>	<b>94 369</b>
Remboursement de capital	(730)	-	<b>(730)</b>
Échange en unités liquidatives d'une fiducie	(73 306)	2 165	<b>(71 141)</b>
Variation nette de la juste valeur (note 6)	-	3 753	<b>3 753</b>
Gain (perte) sur la variation de change	4 539	(1 290)	<b>3 249</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>39 407</b>	<b>(9 907)</b>	<b>29 500</b>

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au mois de février 2015, la direction s'est engagée à vendre sa participation de 49,0 % dans la coentreprise CEP SA Chimie Montréal, s.e.c. qui œuvre dans le secteur pétrochimique. Le partenaire de la Société dans cette coentreprise ayant manifesté son intention de se départir de sa part dans la société en commandite, la Société a opté pour se joindre à son partenaire dans le processus de vente. Un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan a été entrepris au cours de l'exercice. Par conséquent, cette participation est présentée comme un actif détenu en vue de la vente. Au 31 mars 2015, la Société a une entente avec un tiers pour la vente de sa participation. La vente devrait être effective au premier trimestre 2016.

Au 31 mars 2015, les principales catégories d'actifs et de passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente étaient les suivantes :

<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	
Participation dans une entreprise mise en équivalence	141 876
<b>Éléments du cumul des autres éléments du résultat global liés aux actifs détenus en vue de la vente</b>	
Quote-part de l'écart de conversion de l'entreprise mise en équivalence	36 895

Au 31 mars 2015, la Société a évalué sa participation dans la coentreprise à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Il n'y a eu aucune variation significative de la juste valeur diminuée des coûts de vente depuis la classification initiale de l'actif comme étant détenu en vue de la vente.

## 20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2015	2014
<b>Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>		
Coentreprises	(20 251)	(5 302)
Entreprises associées	(909)	(18 775)
	<b>(21 160)</b>	<b>(24 077)</b>

	2015	2014
<b>Quote-part des autres éléments du résultat global</b>		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	41 727	26 504
Entreprises associées	3 668	1 390
	<b>45 395</b>	<b>27 894</b>

	2015	2014
<b>Participation dans des entreprises mises en équivalence</b>		
Coentreprises	103 611	217 083
Entreprises associées	151 677	119 045
	<b>255 288</b>	<b>336 128</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**A) COENTREPRISES**

La Société détient une participation dans les coentreprises significatives suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2015	2014
CEPSA Chimie Bécancour inc.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%
CEPSA Chimie Montréal, s.e.c. <sup>(1)</sup>	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%
Chimie ParaChem, s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%

(1) Au 31 mars 2015, la Société détient toujours le contrôle conjoint de CEPSA Chimie Montréal, s.e.c. Toutefois, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a classé cette participation à titre d'actif étant détenu en vue de la vente (note 19). La Société a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat global selon la méthode de la mise en équivalence suite à ce changement de classification.

Ces coentreprises sont structurées sous forme d'entreprises privées pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché. La Société a un droit résiduel sur l'actif net. Ces participations constituent des investissements stratégiques dans le secteur pétrochimique pour la Société.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des coentreprises du secteur pétrochimique qui sont considérées comme étant individuellement significatives pour la Société. Comme ces entreprises œuvrent dans un même secteur et présentent des caractéristiques de risque et de rendement similaires, les informations financières résumées ont été regroupées. Ces informations financières reflètent les montants compris dans les états financiers de chacune des coentreprises (et non la quote-part de ces montants revenant à la Société), en tenant compte des ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables et des ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition :

	2015	2014
Actifs courants <sup>(1)</sup>	480 032	546 385
Actifs non courants	412 296	365 655
Passifs courants <sup>(2)</sup>	(146 165)	(165 056)
Passifs non courants	(17 911)	(17 267)
Actifs nets	728 252	729 717
Pourcentage des titres de participation détenus par la Société	49,0%	49,0%
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	356 843	357 561

(1) Ce montant inclut la trésorerie et équivalents de trésorerie de 61 577 000 \$ au 31 mars 2015 (94 709 000 \$ au 31 mars 2014).

(2) Au 31 mars 2015, il n'y a aucun passif financier, à l'exclusion des créiteurs et charges à payer (aucun au 31 mars 2014).

	2015	2014
Produits	1 578 594	1 684 977
Revenus d'intérêts	277	18
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(30 616)	(41 425)
Charges d'intérêts	(154)	(361)
Charge d'impôt sur le résultat	35	(5 851)
Résultat net	(39 894)	(10 631)
Quote-part du résultat net revenant à la Société <sup>(1)</sup>	(20 233)	(5 209)
Autres éléments du résultat global	85 162	54 090
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>	41 727	26 504
Résultat global	45 268	43 459
Quote-part du résultat global revenant à la Société <sup>(1)</sup>	21 494	21 295
Dividendes versés à la Société	5 684	10 187

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a classé une participation à titre d'actif étant détenu en vue de la vente (note 19). La Société a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat selon la méthode de la mise en équivalence suite à ce changement de classification.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les informations financières résumées présentées précédemment et la valeur comptable des intérêts de la Société dans ses coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	2015	2014
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	356 843	357 561
Perte de valeur	(90 263)	(115 000)
Sous-total	266 580	242 561
Ajustement de la quote-part des résultats pour la période subséquente à l'arrêt de l'application de la méthode de la mise en équivalence	(687)	-
Participation classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	(141 876)	-
Valeur comptable à l'état de la situation financière	124 017	242 561

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses coentreprises avant de procéder au reclassement de cet actif sous la rubrique « actifs détenus en vue de la vente ». La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur a été estimée en fonction des termes et conditions d'une entente de vente en cours de négociation au moment de l'évaluation (niveau 3). Une reprise de valeur de 24 737 000 \$ au 31 mars 2015 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement aux participations dans des coentreprises significatives.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses coentreprises significatives qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison de conditions difficiles de marché et de changements ayant un effet négatif sur l'entité. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs. Une perte de valeur de 115 000 000 \$ au 31 mars 2014 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement aux participations dans des coentreprises significatives.

La Société détient également des participations dans des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement. Ces participations sont dans les coentreprises suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2015	2014
Kruger Wayagamack inc.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%
Pétromont s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	50,0%	50,0%
8668396 Canada inc.	Québec, Canada	31 mars	50,0%	50,0%

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2015	2014
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises non significatives	(20 406)	(25 478)
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(18)	(93)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	3 002	1 555
Quote-part du résultat global	2 984	1 462

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 15 800 000 \$ au 31 mars 2015 (4 850 000 \$ au 31 mars 2014), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2015 est de 59 622 000 \$ (43 822 000 \$ au 31 mars 2014).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ces coentreprises ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La Société a pris un engagement en capital envers ses participations dans des coentreprises de 38 004 000 \$ au 31 mars 2015 (aucun au 31 mars 2014). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs. La Société cautionne les engagements de contrat de location pris par ses coentreprises pour un montant de 12 568 000 \$ au 31 mars 2015 (10 969 000 \$ au 31 mars 2014) et une marge de crédit non utilisée accordée par une banque au montant de 6 206 000 \$ au 31 mars 2015 (5 417 000 \$ au 31 mars 2014). La Société n'a contracté aucun passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises.

**B) ENTREPRISES ASSOCIÉES**

La Société détient des participations dans des entreprises associées qui ne sont pas significatives prises individuellement.

La Société détient une participation dans les entreprises associées suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2015	2014
Congébec Logistique inc. <sup>(1)</sup>	Québec, Canada	31 décembre	<b>18,5%</b>	31,5%
Gaz Métro GNL, s.e.c.	Québec, Canada	30 septembre	<b>42,0%</b>	s.o.
Gestion ACCEO inc.	Québec, Canada	31 décembre	<b>28,7%</b>	28,7%
Groupe AGF Inc. <sup>(1)</sup>	Québec, Canada	31 mars	<b>7,7%</b>	7,7%
Groupe Conseil OSI inc.	Québec, Canada	31 décembre	<b>30,3%</b>	30,3%
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c.	Québec, Canada	31 mai	<b>29,4%</b>	35,0%
Groupe Le Massif inc. <sup>(3)</sup>	Québec, Canada	31 octobre	<b>29,2%</b>	29,2%
Groupe Solotech inc.	Québec, Canada	28 février	<b>25,0%</b>	25,0%
Groupe Varitron inc.	Québec, Canada	31 août	<b>28,3%</b>	28,3%
Groupe V Média inc. <sup>(2)</sup>	Québec, Canada	31 août	<b>0,0%</b>	s.o.
Hibernum Créations inc.	Québec, Canada	31 décembre	<b>20,7%</b>	s.o.
Corporation développement Knowlton inc. <sup>(1)</sup>	Québec, Canada	30 avril	<b>15,1%</b>	s.o.
MediaMed Technologies inc.	Québec, Canada	31 décembre	<b>s.o.</b>	28,6%
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c. <sup>(1)</sup>	Québec, Canada	31 décembre	<b>11,3%</b>	12,4%
Stornoway Diamond Corporation <sup>(1)</sup>	Québec, Canada	30 avril	<b>7,9%</b>	33,0%
Varitron Technologies USA inc.	Québec, Canada	30 avril	<b>28,3%</b>	s.o.
8973822 Canada inc. (anc. Vision Globale A.R. Itée)	Québec, Canada	31 janvier	<b>25,9%</b>	25,9%
9305-0383 Québec inc. (détient Solutions Abilis inc.) <sup>(1)</sup>	Québec, Canada	31 octobre	<b>12,3%</b>	23,7%

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

(2) La Société détient des instruments lui conférant une influence notable sur l'entreprise associée par l'entremise des droits de vote représentant 15 % des voix ainsi que des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes. Toutefois, tant et aussi longtemps qu'elle n'exerce pas ses droits de conversion, la Société ne détient aucun droit de participation dans l'entreprise associée.

(3) La fin d'exercice de l'entreprise associée a été modifiée en cours d'année. Antérieurement, elle avait une fin d'exercice au 30 novembre.

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des entreprises associées revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2015	2014
Valeur comptable des participations détenues dans des entreprises associées	<b>151 677</b>	119 045
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	<b>(3 576)</b>	(20 068)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	<b>2 667</b>	1 293
des autres éléments du résultat global	<b>3 668</b>	1 390
Quote-part du résultat global	<b>2 759</b>	(17 385)

Stornoway Diamond Corporation est la seule société associée détenue par la Société qui est cotée en Bourse. Le cours des actions de Stornoway Diamond Corporation au 31 mars 2015 est de 0,63 \$ par action (donnée de niveau 1 selon la hiérarchie de juste valeur), pour une juste valeur totalisant 36 740 000 \$ (68 312 000 \$ au 31 mars 2014).

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 10 183 000 \$ au 31 mars 2015 (499 000 \$ au 31 mars 2014), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2015 est de 10 485 000 \$ (499 000 \$ au 31 mars 2014).

## Investissement Québec

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La quote-part de la Société dans les engagements en capital de ces entreprises associées s'élève à 197 388 000 \$ au 31 mars 2015 (8 128 000 \$ au 31 mars 2014). La Société n'a contracté aucun passif éventuel en ce qui concerne ses entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison du retard dans l'exécution de leurs plans d'affaires. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2015, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée (la valeur recouvrable était basée sur une valeur de liquidation ordonnée au 31 mars 2014). Des pertes de valeur totalisant 5 404 000 \$ au 31 mars 2015 (16 898 000 \$ au 31 mars 2014) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison de changements majeurs au niveau des actifs nets de l'entreprise. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2015, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée. La reprise de valeur de 6 239 000 \$ au 31 mars 2015 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans une entreprise associée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison de la hausse du cours boursier et des résultats d'une analyse de faisabilité. La valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires à un taux d'actualisation de 13,5 %. La reprise de valeur de 11 199 000 \$ au 31 mars 2014 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à cette participation dans une entreprise associée.

## 21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	27 782	38 383	172 024	13 616	2 466	31 381	<b>285 652</b>
Amortissement cumulé	–	16 267	74 071	4 858	–	23 179	<b>118 375</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	<b>27 782</b>	<b>22 116</b>	<b>97 953</b>	<b>8 758</b>	<b>2 466</b>	<b>8 202</b>	<b>167 277</b>
Amortissement de l'exercice	–	(1 445)	(11 268)	(699)	–	(2 402)	<b>(15 814)</b>
Acquisitions	–	337	8 759	–	–	3 036	<b>12 132</b>
Perte de valeur	–	–	(10 530)	–	–	–	<b>(10 530)</b>
Effet de change	16	931	6 523	–	207	–	<b>7 677</b>
Cessions	–	–	(55)	–	–	(413)	<b>(468)</b>
Autres changements	–	(20)	102	–	(102)	(398)	<b>(418)</b>
	16	(197)	(6 469)	(699)	105	(177)	<b>(7 421)</b>
Coût	27 798	40 227	182 595	13 616	2 571	33 167	<b>299 974</b>
Amortissement cumulé	–	18 308	91 111	5 557	–	25 142	<b>140 118</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>27 798</b>	<b>21 919</b>	<b>91 484</b>	<b>8 059</b>	<b>2 571</b>	<b>8 025</b>	<b>159 856</b>
Amortissement de l'exercice	–	(1 473)	(10 484)	(700)	–	(2 227)	<b>(14 884)</b>
Acquisitions	–	531	11 741	29	–	1 927	<b>14 228</b>
Perte de valeur	(385)	–	–	–	–	–	<b>(385)</b>
Effet de change	29	1 606	11 788	–	334	45	<b>13 802</b>
Cessions	–	–	(446)	–	–	(7)	<b>(453)</b>
Autres changements	–	(20)	162	–	(162)	(690)	<b>(710)</b>
	(356)	644	12 761	(671)	172	(952)	<b>11 598</b>
Coût	27 442	43 565	210 567	13 645	2 743	34 701	<b>332 663</b>
Amortissement cumulé	–	21 002	106 322	6 257	–	27 628	<b>161 209</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>27 442</b>	<b>22 563</b>	<b>104 245</b>	<b>7 388</b>	<b>2 743</b>	<b>7 073</b>	<b>171 454</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a comptabilisé une perte de valeur sur certains terrains de 385 000 \$ (aucune au 31 mars 2014).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, en raison de retards dans l'atteinte des objectifs de production, la Société a déterminé que la valeur recouvrable de certains matériel et équipements était inférieure au coût. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité. La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13,7 % pour estimer la valeur d'utilité de ces actifs. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 10 530 000 \$ sur ces actifs.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Coût des ventes	12 477	23 356
Frais généraux	1 726	1 826
Frais d'administration	1 066	1 162
	<b>15 269</b>	26 344

Au 31 mars 2015, les immobilisations en cours de construction se composaient de bâtiments d'une valeur de 371 000 \$ (339 000 \$ au 31 mars 2014) et de matériel et équipements d'une valeur de 2 372 000 \$ (2 232 000 \$ au 31 mars 2014). Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2015 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

**22. ACTIFS BIOLOGIQUES****Terrains boisés**

<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	<b>70 819</b>
Acquisitions	12
Cessions	(22)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	3 324
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>74 133</b>
Acquisitions	150
Cessions	(12)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	4 840
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>79 111</b>

Le bois d'œuvre exploitable comprend 455 158 hectares de plantations (455 158 hectares en 2014) dont 81 % de résineux (81 % en 2014) et 19 % de feuillus (19 % en 2014) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Forêt mature (classe d'âge 70 ans et plus)	<b>27,0%</b>	26,0%
Forêt intermédiaire (classe d'âge 50 à 70 ans)	<b>14,0%</b>	14,0%
Forêt jeune (classe d'âge 10 à 30 ans)	<b>10,0%</b>	10,0%
Régénération	<b>31,0%</b>	32,0%
Improductif et non forestier	<b>18,0%</b>	18,0%

Le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m<sup>3</sup> (24 392 000 m<sup>3</sup> en 2014). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 156 511 m<sup>3</sup> (140 099 m<sup>3</sup> en 2014) et a vendu des droits de coupe pour 311 406 m<sup>2</sup> (108 060 m<sup>2</sup> en 2014). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 445 238 m<sup>3</sup> (445 138 m<sup>3</sup> en 2014). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2014-2015, la Société n'a procédé à aucun reboisement (481 274 plants en 2014), mais des travaux d'éclaircie précommerciale ont été effectués sur 515 hectares (12 403 hectares en 2014) et du dégagement mécanique a été effectué sur 11 151 hectares (27 041 hectares au 31 mars 2014).

La juste valeur moins les coûts de vente des produits agricoles récoltés est de 7 260 000 \$ au 31 mars 2015 (6 601 000 \$ au 31 mars 2014).

# Investissement Québec

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### A) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % (6 % en 2014) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 10,10 \$/m<sup>3</sup> et 14,60 \$/m<sup>3</sup> (8,77 \$/m<sup>3</sup> et 14,31 \$/m<sup>3</sup> en 2014) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2015;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 187 m<sup>3</sup> (689 187 m<sup>3</sup> en 2014) par année sur des périodes de dix à quarante ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

#### B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Propriétés minières	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	50 595	31 492	8 573	<b>90 660</b>
Amortissement cumulé	–	20 734	4 355	<b>25 089</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	<b>50 595</b>	<b>10 758</b>	<b>4 218</b>	<b>65 571</b>
Amortissement de l'exercice	–	(1 941)	(469)	<b>(2 410)</b>
Acquisitions générées à l'interne	10 186	57	413	<b>10 656</b>
Autres acquisitions	–	484	–	<b>484</b>
Radiation et perte de valeur	(583)	–	–	<b>(583)</b>
Cessions	–	(418)	–	<b>(418)</b>
Autres changements	12	(125)	351	<b>238</b>
	9 615	(1 943)	295	<b>7 967</b>
Coût	60 210	30 651	9 744	<b>100 605</b>
Amortissement cumulé	–	21 836	5 231	<b>27 067</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>60 210</b>	<b>8 815</b>	<b>4 513</b>	<b>73 538</b>
Amortissement de l'exercice	–	(1 786)	(539)	<b>(2 325)</b>
Acquisitions générées à l'interne	10 400	134	629	<b>11 163</b>
Autres acquisitions	–	749	–	<b>749</b>
Radiation et perte de valeur	(11 482)	–	–	<b>(11 482)</b>
Autres changements	15	195	772	<b>982</b>
	(1 067)	(708)	862	<b>(913)</b>
Coût	59 143	31 794	11 978	<b>102 915</b>
Amortissement cumulé	–	23 687	6 603	<b>30 290</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>59 143</b>	<b>8 107</b>	<b>5 375</b>	<b>72 625</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2015, la Société estime que certaines des propriétés minières n'ont pas de valeur économique et une perte de valeur de 11 482 000 \$ a été constatée pour refléter une valeur recouvrable nulle pour ces actifs.

La charge d'amortissement, les reprises de valeur et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2015	2014
Coût des ventes	<b>816</b>	746
Frais généraux	<b>12 576</b>	1 637
Frais d'administration	<b>415</b>	610
	<b>13 807</b>	2 993

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités de prospection et d'évaluation de ressources minières sont les suivantes :

	2015	2014
Actifs totaux	116 067	122 654
Passifs totaux	36 669	34 796
Charges opérationnelles	(15 451)	(919)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(1 174)	(3 240)
Activités d'investissement	(9 061)	(30 558)

## 24. EMPRUNTS BANCAIRES

Aux 31 mars 2015 et 2014, la Société n'a aucun emprunt bancaire. En date du 31 mars 2015, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés, mais non utilisés totalisant 285 784 000 \$ (253 182 000 \$ au 31 mars 2014), portant intérêt à un taux préférentiel de 2,85 %, renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 52 612 000 \$ au 31 mars 2015 (52 510 000 \$ au 31 mars 2014).

## 25. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2015	2014
Comptes fournisseurs et frais courus	72 228	73 576
Autres	4 786	4 295
	77 014	77 871

## 26. DETTE À LONG TERME

	2015	2014
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2015 et mars 2020, valeur nominale de 4,8 milliards de dollars (taux effectifs de 1,15 % à 3,64 %) <sup>(1)</sup>	4 584 177	4 564 313
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,40 %)	3 905	3 602
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,20 %)	2 358	2 159
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursable au plus tard entre 2023 et 2024, valeur nominale de 21,75 milliards de dollars (taux effectifs entre 2,16 % et 3,17 %)	17 033	–
Autres	411	389
	4 607 884	4 570 463
Moins la tranche courante	830 507	838 841
	3 777 377	3 731 622

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Moins de 1 an	<b>841 781</b>	852 590
De 1 an à 2 ans	<b>872 113</b>	841 727
De 2 à 3 ans	<b>1 155 858</b>	874 063
De 3 à 4 ans	<b>1 117 652</b>	1 156 968
De 4 à 5 ans	<b>826 418</b>	1 118 400
Plus de 5 ans	<b>57 479</b>	4 002
	<b>4 871 301</b>	4 847 750

**27. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES**

<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	<b>14 118</b>
Subventions reçues au cours de la période	351
Amortissement de l'exercice	(478)
Autres	313
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>14 304</b>
Subventions reçues au cours de la période	<b>2</b>
Amortissement de l'exercice	(478)
Radiation	(130)
Autres	716
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>14 414</b>

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

**28. PROVISIONS**

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	8 998	3 780	256	<b>13 034</b>
Provisions constituées	1 904	-	2	<b>1 906</b>
Provisions utilisées	(1 031)	-	-	<b>(1 031)</b>
Provisions renversées	-	(335)	-	<b>(335)</b>
Effet de la désactualisation	121	-	5	<b>126</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>9 992</b>	<b>3 445</b>	<b>263</b>	<b>13 700</b>
Provisions constituées	589	-	(2)	<b>587</b>
Provisions utilisées	(1 114)	-	-	<b>(1 114)</b>
Provisions renversées	-	(1 722)	-	<b>(1 722)</b>
Effet de la désactualisation	400	-	4	<b>404</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>9 867</b>	<b>1 723</b>	<b>265</b>	<b>11 855</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>				
Courant	1 300	-	-	<b>1 300</b>
Non courant	8 692	3 445	263	<b>12 400</b>
	<b>9 992</b>	<b>3 445</b>	<b>263</b>	<b>13 700</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>				
Courant	2 268	-	-	<b>2 268</b>
Non courant	7 599	1 723	265	<b>9 587</b>
	<b>9 867</b>	<b>1 723</b>	<b>265</b>	<b>11 855</b>

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**Remise en état de sites**

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 23 ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 10 850 000 \$ au 31 mars 2015 (11 236 000 \$ au 31 mars 2014). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2016	2 302
2017	1 077
2018	947
2019	3 940
2020 et années subséquentes	2 584
	<b>10 850</b>

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2016	1,39% – 3,50%
2017	1,39% – 3,90%
2018	1,39% – 4,00%
2019	1,39% – 3,95%
2020 et années subséquentes	1,39% – 4,11%

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**29. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Garanties</b>		
D'emprunt	<b>296 612</b>	357 951
D'engagement financier	<b>119 850</b>	128 458
	<b>416 462</b>	486 409
<b>Passif au titre de la garantie</b>		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	<b>(21 661)</b>	(30 836)
Garanties d'engagement financier	<b>(6 222)</b>	(10 614)
	<b>(27 883)</b>	(41 450)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	<b>(36 604)</b>	(47 526)
Garanties d'engagement financier	<b>(21 482)</b>	(21 961)
	<b>(58 086)</b>	(69 487)
<b>Passif au titre de la garantie</b>	<b>(85 969)</b>	(110 937)
<b>Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie</b>	<b>330 493</b>	375 472

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance		
Moins de 1 an	<b>149 690</b>	111 174
De 1 an à 2 ans	<b>37 605</b>	42 328
De 2 à 3 ans	<b>40 414</b>	43 465
De 3 à 4 ans	<b>38 720</b>	56 307
De 4 à 5 ans	<b>37 350</b>	44 263
Plus de 5 ans	<b>112 683</b>	188 872
	<b>416 462</b>	486 409

Au 31 mars 2015, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 891 000 \$ (1 589 000 \$ au 31 mars 2014), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 16 000 \$ (100 000 \$ au 31 mars 2014).

**30. AVANTAGES DU PERSONNEL****Régimes à cotisations définies**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur et, conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 5 334 000 \$ au 31 mars 2015 (4 975 000 \$ au 31 mars 2014).

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**Régimes à prestations définies**

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. La Société offre également d'autres avantages sociaux, principalement composés de différents régimes d'assurance collective, qui ne sont toutefois pas capitalisés. La Société s'attend à ce que des cotisations de 1 921 000 \$ (2 893 000 \$ au 31 mars 2014) soient versées pour tous ces régimes au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

**Risque de placement**

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2015, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

**Risque de taux d'intérêt**

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

**Risque de longévité**

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2015
<b>Obligations au titre des prestations définies</b>			
<b>Solde au début</b>	92 925	9 799	<b>102 724</b>
Disposition <sup>(1)</sup>	(14 215)	–	<b>(14 215)</b>
Coût des services rendus au cours de la période	3 101	179	<b>3 280</b>
Cotisations versées par les participants aux régimes	807	–	<b>807</b>
Coût financier	4 163	443	<b>4 606</b>
Prestations versées	(2 221)	(220)	<b>(2 441)</b>
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(741)	49	<b>(692)</b>
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	11 774	1 378	<b>13 152</b>
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(1 176)	83	<b>(1 093)</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>94 417</b>	<b>11 711</b>	<b>106 128</b>
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>			
<b>Solde au début</b>	77 414	–	<b>77 414</b>
Disposition <sup>(1)</sup>	(14 371)	–	<b>(14 371)</b>
Produit d'intérêts	3 225	–	<b>3 225</b>
Cotisations versées par l'employeur	2 248	–	<b>2 248</b>
Cotisations versées par les participants aux régimes	807	–	<b>807</b>
Prestations versées	(2 221)	–	<b>(2 221)</b>
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	6 329	–	<b>6 329</b>
Autres	(9)	–	<b>(9)</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>73 422</b>	<b>–</b>	<b>73 422</b>
<b>Effet du plafond de l'actif</b>			
<b>Solde au début</b>	9 583	–	<b>9 583</b>
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(2 308)	–	<b>(2 308)</b>
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	427	–	<b>427</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>7 702</b>	<b>–</b>	<b>7 702</b>

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a procédé à l'achat des rentes d'un groupe de retraités. Suite à ce rachat, les rentes sont payables par une compagnie d'assurance. Ceci élimine toute obligation ultérieure du régime relativement à ce groupe de prestataires. Au 31 mars 2015, la disposition a donné lieu à une réduction des obligations au titre des prestations définies de 14 215 000 \$ (aucune en 2014) et de la juste valeur des actifs des régimes de 14 371 000 \$ (aucune au 31 mars 2014). Une perte sur disposition de 156 000 \$ (aucune en 2014) est incluse dans la charge au titre des régimes à prestations définies relativement à cette transaction.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2014
<b>Obligations au titre des prestations définies</b>			
<b>Solde au début</b>	86 887	10 740	97 627
Coût des services rendus au cours de la période	3 263	424	3 687
Cotisations versées par les participants aux régimes	734	–	734
Coût financier	3 668	465	4 133
Prestations versées	(2 449)	(198)	(2 647)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	5 511	875	6 386
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(4 667)	(1 408)	(6 075)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(556)	(13)	(569)
Coût des services passés	–	(1 068)	(1 068)
Autres	534	(18)	516
<b>Solde à la fin</b>	<b>92 925</b>	<b>9 799</b>	<b>102 724</b>
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>			
<b>Solde au début</b>	65 208	–	65 208
Produit d'intérêts	2 404	–	2 404
Cotisations versées par l'employeur	3 881	–	3 881
Cotisations versées par les participants aux régimes	734	–	734
Prestations versées	(2 449)	–	(2 449)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	7 636	–	7 636
<b>Solde à la fin</b>	<b>77 414</b>	<b>–</b>	<b>77 414</b>
<b>Effet du plafond de l'actif</b>			
<b>Solde au début</b>	2 400	–	2 400
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	7 082	–	7 082
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	101	–	101
<b>Solde à la fin</b>	<b>9 583</b>	<b>–</b>	<b>9 583</b>
	Régimes de retraite	Autres régimes	2015
<b>Passif au titre des prestations définies</b>			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(68 480)	–	<b>(68 480)</b>
Régimes non capitalisés	(25 937)	(11 711)	<b>(37 648)</b>
Juste valeur des actifs des régimes	73 422	–	<b>73 422</b>
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(7 702)	–	<b>(7 702)</b>
	(28 697)	(11 711)	<b>(40 408)</b>
	Régimes de retraite	Autres régimes	2014
<b>Passif au titre des prestations définies</b>			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(69 609)	–	(69 609)
Régimes non capitalisés	(23 316)	(9 799)	(33 115)
Juste valeur des actifs des régimes	77 414	–	77 414
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 583)	–	(9 583)
	(25 094)	(9 799)	(34 893)

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Fonds d'actions canadiennes	<b>26,7 %</b>	30,9 %
Fonds d'actions étrangères	<b>35,2 %</b>	34,0 %
Fonds d'obligations	<b>34,5 %</b>	33,2 %
Autres	<b>3,6 %</b>	1,9 %
	<b>100,0 %</b>	100,0 %

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement du régime, se détaille comme suit :

- Actions canadiennes, grande capitalisation 25,5 %
- Actions canadiennes, petite capitalisation 5,0 %
- Actions étrangères 30,5 %
- Obligations canadiennes – long terme 39,0 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

La charge au titre des régimes à prestations définies se compose comme suit :

			<b>2015</b>
	<b>Régimes de retraite</b>	<b>Autres régimes</b>	<b>Total</b>
Coût des services rendus	3 101	179	<b>3 280</b>
Intérêts nets	1 365	443	<b>1 808</b>
Disposition	156	–	<b>156</b>
	4 622	622	<b>5 244</b>

			<b>2014</b>
	<b>Régimes de retraite</b>	<b>Autres régimes</b>	<b>Total</b>
Coût des services rendus	3 263	424	3 687
Intérêts nets	1 365	465	1 830
Coût des services passés	–	(1 068)	(1 068)
Autres	–	28	28
	4 628	(151)	4 477

## Investissement Québec

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge au titre des régimes à prestations définies a été comptabilisée sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2015	2014
Coût des ventes	1 314	1 458
Frais généraux	451	429
Frais d'administration	3 479	2 590
	<b>5 244</b>	4 477

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2015		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(3 537)	(1 510)	<b>(5 047)</b>
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	2 308	-	<b>2 308</b>
	(1 229)	(1 510)	<b>(2 739)</b>

	2014		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	7 348	546	7 894
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(7 082)	-	(7 082)
	266	546	812

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles sont comme suit :

	2015		2014	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	<b>3,63 %</b>	<b>3,70 %</b>	4,43 %	4,48 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>3,06 %</b>	<b>3,08 %</b>	3,10 %	3,14 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	<b>s.o.</b>	<b>4,71 %</b>	s.o.	4,82 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2015		2014	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	24	23	22	19
Femmes	26	27	25	24
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	28	27	28	27
Femmes	27	30	30	30

Au 31 mars 2015, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 17 ans (17 ans au 31 mars 2014).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars 2015, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	<b>2015</b>			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(15 042)	19 798	(1 750)	2 245
Taux de croissance de la rémunération	3 344	(3 076)	25	(25)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 953	(1 558)
Mortalité	1 865	(1 658)	378	(366)

	<b>2014</b>			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(13 180)	17 345	(1 433)	1 838
Taux de croissance de la rémunération	2 907	(2 644)	19	(19)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 571	1 252
Mortalité	1 545	(1 545)	297	289

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

**31. AUTRES PASSIFS**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Revenus différés	5 266	3 779
Passif au titre des engagements	16	82
Autres	735	639
	<b>6 017</b>	4 500

**32. CAPITAL SOCIAL**

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ l'action :  
4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars.

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Émis et entièrement libéré : 3 073 340 actions ordinaires	<b>3 073 340</b>	3 073 340

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**33. GESTION DU CAPITAL**

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements;
- contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires, le cas échéant, et de la dette à long terme ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (voir note 24).

**34. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Débiteurs	<b>(4 550)</b>	(4 519)
Stocks	<b>(6 129)</b>	1 409
Frais payés d'avance	<b>(1 004)</b>	544
Créditeurs et charges à payer	<b>(1 168)</b>	7 171
	<b>(12 851)</b>	4 605

Au 31 mars 2015, il n'y a pas d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer et dans la dette à long terme (63 000 \$ et 232 000 \$, respectivement, au 31 mars 2014).

**35. ÉVENTUALITÉS**

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**36. ENGAGEMENTS**

**A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à cinq ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Moins de 1 an	<b>1 690</b>	1 680
De 1 an à 5 ans	<b>3 054</b>	2 909
	<b>4 744</b>	4 589

Au 31 mars 2015, un montant de 8 178 000 \$ (6 907 000 \$ au 31 mars 2014) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net.

**B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun de FIER Partenaires, dans les Fonds-Soutien et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Engagements de financement</b>		
Ententes autorisées		
Prêts	<b>36 364</b>	18 702
Garanties	<b>6 822</b>	11 936
Contributions financières	<b>2 094</b>	1 930
	<b>45 280</b>	32 568
Ententes acceptées par les clients		
Prêts <sup>(1)(2)(3)</sup>	<b>113 385</b>	229 828
Garanties	<b>99 836</b>	125 774
Contributions financières	<b>118 710</b>	129 143
	<b>331 931</b>	484 745
<b>Engagements d'investissement</b>		
Souscription d'actions et convention d'apports	<b>334</b>	334
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	<b>23 718</b>	28 406
Organismes de capital-risque	<b>125 956</b>	108 404
	<b>150 008</b>	137 144
	<b>527 219</b>	654 457

(1) Y compris un montant de 11 255 000 \$ au 31 mars 2015 (9 128 000 \$ au 31 mars 2014) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,25 % et 9,00 % (entre 3,49 % et 12,80 % au 31 mars 2014) et qui ont une durée qui varie entre décembre 2015 et novembre 2037 (entre octobre 2014 et novembre 2037 au 31 mars 2014).

(2) Y compris un montant de 102 130 000 \$ au 31 mars 2015 dont les taux d'intérêt sont variables (120 700 000 \$ au 31 mars 2014).

(3) Tous les engagements de prêts ont un taux d'intérêt établi au 31 mars 2015 (au 31 mars 2014, le taux d'intérêt relatif à un engagement de 100 000 000 \$ n'avait pas été établi).

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**C) ENGAGEMENTS À LONG TERME**

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 18 024 000 \$ au 31 mars 2015 (15 746 000 \$ au 31 mars 2014) et de matières premières et autres totalisant 13 805 000 \$ au 31 mars 2015 (12 915 000 \$ au 31 mars 2014).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2014) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

**D) VENTES D'ENTREPRISES**

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

**E) AUTRES ENGAGEMENTS**

Au 31 mars 2015, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 39 405 000 \$ (45 900 000 \$ au 31 mars 2014) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**37. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE**

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

<b>2015</b>						
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	30 454	–	272 470	–	302 924
Placements temporaires	–	474	–	348 207	–	348 681
Débiteurs	533	–	–	100 717	–	101 250
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	15 222	–	15 222
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 581 197	–	4 581 197
Prêts	–	–	–	1 006 412	–	1 006 412
Placements	13 225	437 157	796 866	–	–	1 247 248
	<b>13 758</b>	<b>468 085</b>	<b>796 866</b>	<b>6 324 225</b>	<b>–</b>	<b>7 602 934</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Découverts bancaires	–	–	–	–	39	39
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	77 014	77 014
Dette à long terme	–	–	–	–	4 607 884	4 607 884
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	506 317	506 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	85 969	85 969
Instruments financiers dérivés	41 072	–	–	–	–	41 072
	<b>41 072</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 277 223</b>	<b>5 318 295</b>
<b>2014</b>						
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	16 793	–	89 428	–	106 221
Placements temporaires	–	–	–	554 149	–	554 149
Débiteurs	322	–	–	87 659	–	87 981
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	22 711	–	22 711
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 588 467	–	4 588 467
Prêts	–	–	–	882 950	–	882 950
Placements	28 803	449 704	767 154	–	–	1 245 661
	<b>29 125</b>	<b>466 497</b>	<b>767 154</b>	<b>6 225 364</b>	<b>–</b>	<b>7 488 140</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Découverts bancaires	–	–	–	–	535	535
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	77 871	77 871
Dette à long terme	–	–	–	–	4 570 463	4 570 463
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	481 317	481 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	110 937	110 937
Instruments financiers dérivés	7 624	–	–	–	–	7 624
	<b>7 624</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 241 123</b>	<b>5 248 747</b>

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien qu'elle porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence à la gestion des risques et au crédit, sujet à l'approbation de la Vice-présidence à la direction financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit.

Au cours des exercices 2015 et 2014, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochait de sa juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Il ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

2015

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	30 454	30 454	28 276	2 178	–
Placements temporaires <sup>(2)</sup>	348 681	348 681	260	348 421	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	533	533	–	533	–
Honoraires de garantie à recevoir <sup>(3)</sup>	15 222	16 461	–	–	16 461
Billets à recevoir du gouvernement du Québec <sup>(4)</sup>	4 581 197	4 708 048	–	4 708 048	–
Prêts <sup>(5)</sup>	1 006 412	1 045 386	–	–	1 045 386
Placements :					
BTAA <sup>(6)</sup>	29 500	29 500	–	29 500	–
Placements dans des organismes de capital-risque <sup>(7)</sup>	18 222	18 222	126	–	18 096
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées <sup>(7)</sup>	389 435	389 435	64	–	389 371
Instruments financiers dérivés <sup>(8)</sup>	13 225	13 225	–	294	12 931
Actions de sociétés cotées en Bourse <sup>(9)</sup>	487 947	487 947	487 947	–	–
Actions et parts de sociétés privées <sup>(10)</sup>	86 048	86 048	–	–	86 048
Obligations et autres titres de créance <sup>(11)</sup>	151 730	151 730	6 159	145 571	–
Unités liquidatives d'une fiducie <sup>(6)</sup>	71 141	71 141	–	71 141	–
	<b>7 229 747</b>	<b>7 396 811</b>	<b>522 832</b>	<b>5 305 686</b>	<b>1 568 293</b>
<b>Passifs financiers</b>					
Dette à long terme <sup>(12)</sup>	4 607 884	4 742 561	–	4 742 561	–
Passif au titre de la garantie <sup>(13)</sup>	85 969	76 274	–	–	76 274
Instruments financiers dérivés <sup>(8)</sup>	41 072	41 072	–	41 072	–
	<b>4 734 925</b>	<b>4 859 907</b>	<b>–</b>	<b>4 783 633</b>	<b>76 274</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**2014**

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	16 793	16 793	15 805	988	–
Placements temporaires <sup>(2)</sup>	554 149	554 149	–	554 149	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	322	322	–	322	–
Honoraires de garantie à recevoir <sup>(3)</sup>	22 711	24 848	–	–	24 848
Billets à recevoir du gouvernement du Québec <sup>(4)</sup>	4 588 467	4 651 348	–	4 651 348	–
Prêts <sup>(5)</sup>	882 950	928 410	–	–	928 410
Placements :					
BTAA <sup>(6)</sup>	94 369	94 369	–	94 369	–
Placements dans des organismes de capital-risque <sup>(7)</sup>	9 241	9 241	25	–	9 216
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées <sup>(7)</sup>	346 094	346 094	1 415	29	344 650
Instruments financiers dérivés <sup>(8)</sup>	28 803	28 803	419	–	28 384
Actions de sociétés cotées en Bourse <sup>(9)</sup>	608 088	608 088	608 088	–	–
Actions et parts de sociétés privées <sup>(10)</sup>	16 302	16 302	–	–	16 302
Obligations et autres titres de créance <sup>(11)</sup>	142 764	142 764	7 989	134 775	–
	7 311 053	7 421 531	633 741	5 435 980	1 351 810
<b>Passifs financiers</b>					
Dette à long terme <sup>(12)</sup>	4 570 463	4 638 757	–	4 638 757	–
Passif au titre de la garantie <sup>(13)</sup>	110 937	94 453	–	–	94 453
Instruments financiers dérivés <sup>(8)</sup>	7 624	7 624	–	7 624	–
	4 689 024	4 740 834	–	4 646 381	94 453

La juste valeur des instruments financiers figurant au tableau précédent est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Prêts ».
- (6) Les méthodes ainsi que les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des BTAA ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie sont décrites à la note 18.
- (7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- (8) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.
- (9) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.
- (10) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAIIA et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (11) La juste valeur des obligations et autres titres de créance est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**C) VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3**

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et classés au niveau 3 est comme suit :

	Actions de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	57 627	8 264	310 944	<b>376 835</b>
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(24)	9 096	1 569	<b>10 641</b>
Perte comptabilisée au résultat global	(2 461)	–	–	<b>(2 461)</b>
Acquisitions	6 650	11 123	80 901	<b>98 674</b>
Dispositions	(45 490)	(99)	(130)	<b>(45 719)</b>
Distributions	–	–	(39 418)	<b>(39 418)</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>16 302</b>	<b>28 384</b>	<b>353 866</b>	<b>398 552</b>
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(9 983)	(8 669)	6 642	<b>(12 010)</b>
Perte comptabilisée au résultat global	2 121	–	–	<b>2 121</b>
Acquisitions	100 738	–	90 011	<b>190 749</b>
Dispositions	(23 130)	(6 784)	(30 635)	<b>(60 549)</b>
Distributions	–	–	(12 417)	<b>(12 417)</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>86 048</b>	<b>12 931</b>	<b>407 467</b>	<b>506 446</b>

Les pertes nettes latentes comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 12 010 000 \$ au 31 mars 2015 (gains nets latents de 10 641 000 \$ au 31 mars 2014). Au 31 mars 2015, des pertes nettes de 467 000 \$ (gains nets de 10 665 000 \$ au 31 mars 2014) sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net », des pertes nettes de 9 983 000 \$ (24 000 \$ au 31 mars 2014) sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » et des pertes nettes de 1 560 000 \$ (aucune au 31 mars 2014) sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

**D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3****i) Actions de sociétés privées**

L'évaluation de la juste valeur des actions participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

L'évaluation de la juste valeur des actions non participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrées observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que les flux monétaires futurs.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements en actions de sociétés privées. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux multiples du BAIIA et aux taux d'actualisation en fonction de la méthode d'évaluation retenue pour chacun des placements en action de sociétés privées.

	Valeur comptable des actions de sociétés privées	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net :			
Suite à une variation du multiple de BAIIA	18 736	1 158	(1 129)
Suite à une variation du taux d'actualisation	67 312	(3 612)	3 881

**ii) Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques.

Au 31 mars 2015, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation ou la volatilité, pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

**iii) Placements dans des organismes de capital-risque**

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	12 224	(12 224)

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 38. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations du marché. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

## A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux placements tels que les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie et à certains placements dans des organismes de capital-risque, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

## i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille des investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

## ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2015	2014
<b>À l'état consolidé de la situation financière</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	302 924	106 221
Placements temporaires	348 681	554 149
Débiteurs	101 250	87 981
Honoraires de garantie à recevoir	15 222	22 711
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	4 581 197	4 588 467
Prêts	1 006 412	882 950
Placements <sup>(1)</sup>	653 679	584 454
	<b>7 009 365</b>	6 826 933
<b>Hors bilan</b>		
Garanties	330 494	375 472
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	233 385	229 828
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	99 836	125 774
Engagements d'investissement	149 674	169 775
	<b>813 389</b>	900 849
	<b>7 822 754</b>	7 727 782

(1) Comprend les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises et les obligations et autres titres de créances, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité du Québec ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

**Débiteurs**

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Courants	<b>66 277</b>	58 089
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	<b>1 722</b>	1 089
En souffrance depuis 61 à 90 jours	<b>200</b>	75
En souffrance depuis plus de 90 jours	<b>3 186</b>	2 404
	<b>71 385</b>	61 657
Moins la provision pour pertes sur créances	<b>3 211</b>	4 284
	<b>68 174</b>	57 373

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Solde au début</b>	<b>4 284</b>	6 808
Reprise de valeur comptabilisée au résultat net	<b>(1 073)</b>	(2 524)
<b>Solde à la fin</b>	<b>3 211</b>	4 284

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2015, 39 % (43 % au 31 mars 2014) des créances clients sont garanties par un assureur.

**Prêts et garanties**

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

Risque de crédit lié au client	2015	2014
Faible	251 944	236 799
Moyen	686 856	598 178
Élevé	67 612	47 973
<b>Total des prêts</b>	<b>1 006 412</b>	882 950

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2015	2014
Prêts	1 006 412	882 950
Sûretés et cautions	(399 230)	(298 497)
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>607 182</b>	584 453
Garanties	330 494	375 472
Sûretés et cautions	(155 585)	(162 886)
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>174 909</b>	212 586

**Placements**

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

**B) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que les obligations hors bilan. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

**2015**

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
<b>Instruments financiers inscrits à l'état de la situation financière</b>						
Découverts bancaires	39	—	—	—	—	39
Créditeurs et charges à payer	77 014	—	—	—	—	77 014
Avances du gouvernement du Québec	506 317	—	—	—	—	506 317
Dette à long terme	841 781	2 027 971	1 944 070	57 479	—	4 871 301
Passif au titre de la garantie <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	85 969	85 969
Instruments financiers dérivés	12 998	28 704	—	—	—	41 702
Autres passifs <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	735	735
	<b>1 438 149</b>	<b>2 056 675</b>	<b>1 944 070</b>	<b>57 479</b>	<b>86 704</b>	<b>5 583 077</b>
<b>Obligations hors bilan</b>						
Engagements <sup>(2)</sup>	244 246	270 207	60 561	34 166	229 908	839 088
Garanties <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	330 493	330 493
	<b>244 246</b>	<b>270 207</b>	<b>60 561</b>	<b>34 166</b>	<b>560 401</b>	<b>1 169 581</b>
	<b>1 682 395</b>	<b>2 326 882</b>	<b>2 004 631</b>	<b>91 645</b>	<b>647 105</b>	<b>6 752 658</b>

**2014**

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
<b>Instruments financiers inscrits à l'état de la situation financière</b>						
Découverts bancaires	535	—	—	—	—	535
Créditeurs et charges à payer	77 871	—	—	—	—	77 871
Avances du gouvernement du Québec	481 317	—	—	—	—	481 317
Dette à long terme	852 590	1 715 790	2 275 368	4 002	—	4 847 750
Passif au titre de la garantie <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	110 937	110 937
Instruments financiers dérivés	933	6 801	—	—	—	7 734
Autres passifs	—	—	640	—	—	640
	<b>1 413 246</b>	<b>1 722 591</b>	<b>2 276 008</b>	<b>4 002</b>	<b>110 937</b>	<b>5 526 784</b>
<b>Obligations hors bilan</b>						
Engagements <sup>(2)</sup>	370 709	99 951	53 906	1 356	235 393	761 315
Garanties <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	375 472	375 472
	<b>370 709</b>	<b>99 951</b>	<b>53 906</b>	<b>1 356</b>	<b>610 865</b>	<b>1 136 787</b>
	<b>1 783 955</b>	<b>1 822 542</b>	<b>2 329 914</b>	<b>5 358</b>	<b>721 802</b>	<b>6 663 571</b>

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements au 31 mars 2015 comprennent les engagements de financement et d'investissement de 527 218 000 \$, les engagements à long terme de 31 829 000 \$, les autres engagements de 44 149 000 \$ et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 235 892 000 \$.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

## i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque du marché sont de 640 006 000 \$ au 31 mars 2015 (765 625 000 \$ au 31 mars 2014).

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2015	2014
Taux d'intérêt	(316)	(323)
Taux de change	(1 151)	(1 918)
Cours boursiers <sup>(1)</sup>	(6 107)	(15 810)
Diversification <sup>(2)</sup>	1 527	2 280
	(6 047)	(15 771)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des cours boursiers de certains titres, la Société utilise des contrats de vente à terme sur actions ordinaires. Au 31 mars 2015, les contrats à terme visant la vente d'actions ordinaires ont une juste valeur de 22 384 000 \$ (aucune au 31 mars 2014). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, des pertes sur les contrats à terme désignés à titre d'élément de couverture de 22 273 000 \$, net des gains sur les titres de capitaux couverts qui sont attribuables au risque de variation des cours boursiers de 19 969 000 \$, ont été constatées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

## ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux BTAA, aux unités liquidatives d'une fiducie, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2015, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque totalise 1 545 796 000 \$ (1 127 061 000 \$ au 31 mars 2014).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt est comme suit :

	2015	2014
<b>Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux</b>		
Impact sur le résultat net	15 458	11 270
<b>Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux</b>		
Impact sur le résultat net	(15 458)	(11 270)

**iii) Risque de taux de change**

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2015		
	CAD	USD	EUR
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 799	1 684	239
Débiteurs	599	1 417	-
Honoraires de garantie à recevoir	-	12	-
Titres de créance disponibles à la vente	-	265	-
Prêts et créances	-	248 356	-
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	-	3 767	-
BTAA	-	28 070	-
Actifs détenus en vue de la vente	-	112 013	-
	<b>2 398</b>	<b>395 584</b>	<b>239</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Créditeurs et charges à payer	2 245	120	2
Dette à long terme	6 263	-	-
Instruments financiers dérivés	10 906	81	-
Exposition nette	<b>(17 016)</b>	<b>395 383</b>	<b>237</b>

	2014		
	CAD	USD	EUR
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	193	1 482	10
Débiteurs	491	1 228	-
Intérêts à recevoir sur prêts	-	102	-
Honoraires de garantie à recevoir	-	87	-
Titres de créance disponibles à la vente	-	475	-
Prêts et créances	-	235 153	-
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	-	9 094	-
BTAA	-	22 858	-
	<b>684</b>	<b>270 479</b>	<b>10</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Créditeurs et charges à payer	1 933	480	217
Dette à long terme	5 761	-	-
Instruments financiers dérivés	7 066	244	-
Exposition nette	<b>(14 076)</b>	<b>269 755</b>	<b>(207)</b>

## Investissement Québec

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain et l'euro, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2015	2014
<b>Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien<sup>(1)</sup></b>		
Impact sur le résultat net	(42 229)	(10 191)
Impact sur le résultat global	(19 336)	(16 002)
<b>Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien<sup>(1)</sup></b>		
Impact sur le résultat net	42 229	10 191
Impact sur le résultat global	19 336	16 002

(1) Au 31 mars 2015, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 0,14 % (0,13 % au 31 mars 2014) et une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec l'euro représente une variation de 0,14 % (0,14 % au 31 mars 2014).

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains et en euros de dividendes, d'intérêts et de capital sur les prêts qui totalisent 86 118 000 \$, la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2015, ces contrats de change à terme visent la vente de 82 954 000 \$ US (92 263 000 \$ US au 31 mars 2014). Leurs échéances varient de 1 à 29 mois à des taux \$ US/\$ CA variant de 1,0096 à 1,0488.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie certains de ces contrats de change à terme visant la vente de 23 065 000 \$ US, dont respectivement 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US et 20 613 000 \$ US seront vendus au cours des exercices se terminant les 31 mars 2016, 2017 et 2018 respectivement. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains de prêts totalisant 23 191 000 \$. Au 31 mars 2015, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élève à (4 940 000 \$). Une inefficacité de 7 000 \$ a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

**iv) Risque des prix des marchandises**

Une filiale de la Société est exposée aux fluctuations du prix de l'aluminium sur le marché. Afin de diminuer l'effet des fluctuations du prix de l'aluminium sur ses résultats, la Société s'est dotée d'une politique de gestion du risque du prix de l'aluminium et, en vertu de cette politique, a conclu des contrats à terme. Ces contrats sont utilisés exclusivement à des fins de couverture.

Au 31 mars 2015, la Société a convenu de vendre 17 025 tonnes d'aluminium à un prix variant de 1 780 \$ US à 1 846 \$ US la tonne en vertu de contrats à terme dont les échéances varient d'avril 2015 à février 2016 (aucun au 31 mars 2014).

**39. PARTIES LIÉES**

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Toutes les opérations entre les parties liées sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles étaient effectuées avec des parties non liées.

À ce titre, au 31 mars 2015, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 186 407 000 \$ (167 783 000 \$ au 31 mars 2014) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant à recevoir de 6 198 000 \$ (10 971 000 \$ au 31 mars 2014). Ces montants, incluant les sommes perçues relativement aux agences de mise en valeur de forêt privée, le cas échéant (aucun au 31 mars 2015 et 6 915 000 \$ au 31 mars 2014), sont présentés, nets des dépenses du Programme, au montant net aux résultats nets. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 mars 2015  
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation peut être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération de la Société. Au 31 mars 2015, le montant recouvrable du gouvernement du Québec totalise 19 911 000 \$ (30 137 000 \$ au 31 mars 2014).

**B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Ces avances ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2015, le solde des avances sans modalité de remboursement totalise 523 350 000 \$ (481 137 000 \$ au 31 mars 2014). Au 31 mars 2015, des avances d'un montant de 17 033 000 \$ (aucun au 31 mars 2014), sont assorties de dates d'échéance comprises entre juin 2023 et septembre 2024.

**C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Avantages du personnel à court terme	<b>3 125</b>	4 939
Autres avantages postérieurs à l'emploi	<b>876</b>	1 017
	<b>4 001</b>	5 956

**40. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

- A)** Le 29 avril 2015, en vertu du décret 371-2015, le régime d'emprunt de la Société a été renouvelé jusqu'au 30 avril 2018, lui permettant d'emprunter à court terme, ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 380 000 000 \$ (auparavant 300 000 000 \$).
- B)** Le 10 avril 2015, la Société a octroyé un prêt à une société minière d'un montant maximal de 100 000 000 \$ pour une durée de cinq ans à compter de la date de déboursement. De ce montant, 60 000 000 \$ ont été déboursés à la date de clôture de la convention de prêt. La deuxième tranche de 40 000 000 \$ est disponible pour une période de un an suivant la date de clôture de la convention de prêt. Le prêt porte intérêt à taux variable.